

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-337

sur la promotion de la Région : Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association SAF Communication	39 ^{ème} Congrès du Syndicat des Avocats de France, les 9, 10 et 11 novembre 2012 à Caen	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-338

sur promotion de la Région : Soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 16 700 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Radio Coup de Foudre	Concert de solidarité en faveur de Radio Coup de Foudre le 16 juin 2012 à Carrouges (61)	500 €
Association prix Femmes dans la ville	Prix Femmes dans la Ville en novembre 2012 à Cherbourg-Octeville	1 200 €
Ville de Caen	4 ^{ème} édition de Caen Presqu'île en Fête du 7 au 9 septembre 2012	15 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à Radio Coup de Foudre ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-339

sur la promotion de la Région : Soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Amicale Cycliste de Périers	Randonnée cycliste des 3 jours de la liberté du 1 ^{er} au 3 juin 2012 à Périers (50)	500 €
Comité Régional de Basse-Normandie de Pêche au Coup	Championnat de France de Pêche Sportive les 21 et 22 juillet 2012 à Torigni-sur-Vire (50)	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Amicale Cycliste de Periers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-340

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à :

- sortir de l'inventaire de la Région, les biens suivants :

○ 7 véhicules : 3 Renault Clio immatriculées 7076XR14, 6648YS14, AS365KA, d'une Renault Mégane Scénic immatriculée 5451WS14, de 2 Peugeot 307 immatriculées 7014ZB14, 1249YT14 et d'une Peugeot 106 immatriculée AK687VF,

○ 2 meubles présentoirs initialement mis à disposition de la boutique du Cinéma circulaire « Arromanches 360° »,

○ déposer sur le site Webenchères le mobilier à vendre,

- signer :

○ avec la SARL B.C. DISTRIBUTION exploitant du club sportif Amazonia, un accord transactionnel afin d'obtenir le remboursement des factures d'eau, joint en annexe 1,

○ avec Hippolia Syndicat Mixte, une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée de 3 ans et renouvelable par expresse reconduction, jointe en annexe 2,

○ avec le Conseil Général du Calvados, une convention de mise à disposition de 40 places de stationnement jusqu'au 31 décembre 2014, jointe en annexe 3,

○ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-341

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-342

sur l'aménagement du territoire : participation au budget 2012 de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER-5UCPER « Convention territoriale pays, agglos 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant de 45 000 € au titre du dossier CP5U8401SF ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Máropole (AUCAME), au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AUCAME, la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-343

sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 4 966 981 € au titre des conventions territoriales, ventilé comme suit :

- 166 981 € au titre du dossier CP5U8112SI - convention de programmation du pays de Caen Métropole.
- 4 800 000 € au titre du dossier CP5U8201SI - convention de programmation de la communauté d'agglomération de Caen la mer.

- sur l'AECPER-5UCPER de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 608 681 €, ventilé comme suit :

- 80 273 € au titre du dossier CP5U8111SF - convention d'ingénierie du « Pays d'Auge Expansion »,
- 46 550 € au titre du dossier CP5U8114SF - convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois »,
- 30 000 € au titre du dossier CP5U8112SF - convention d'ingénierie du « Pays de Caen Métropole »,
- 67 500 € au titre du dossier CP5U8134SF - convention d'ingénierie du « Pays d'Alençon »,
- 49 973 € au titre du dossier CP5U8132SF - convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaï »,
- 90 293 € au titre du dossier CP5U8131SF - convention d'ingénierie du « Pays du Bocage »,
- 51 825 € au titre du dossier CP5U8133SF - convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,
- 82 500 € au titre du dossier CP5U8135SF - convention d'ingénierie du « Pays du Perche »,
- 52 500 € au titre du dossier CP5U8122SF - convention d'ingénierie du « Pays de Coutances »,
- 57 267 € au titre du dossier CP5U8121SF - convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,

- sur l'APSUB-5UYC « Fonds d'intervention régional » de 500 000 € votée en 2012, un montant de 5 000 € au titre du dossier 12UYCFIR « Fonds d'intervention régional » ;

Diffusée le :

- d'approuver les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2012, détaillées en annexe II ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 905 du budget de la Région :*

- les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I ;

- une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fédération de la Manche du Secours populaire français au titre des travaux de remise aux normes de sécurité de l'antenne de la Manche,

** sur le chapitre 935 du budget de la Région :*

- les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe III ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe III, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER ;

- d'autoriser le Président à verser, à la notification de la présente délibération :

- l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,

- une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-344

sur l'aménagement du territoire : convention partenariale pour la mise en commun de deux catalogues d'études régionaux

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive du partenariat pour la mise en commun de 2 catalogues d'études régionaux avec la DREAL de Basse-Normandie jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-345

**sur l'aménagement du territoire : grand projet Haras du Pin – 1^{ère} tranche de travaux
sur le bâtiment Tournebride**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APMO-09UMPINI « Haras du Pin » de 5 000 000 € votée en 2009, un montant de 240 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 240 000 € HT à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), pour la réalisation de la première tranche de travaux de réhabilitation du bâtiment Tournebride ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-346

**sur l'aménagement du territoire : conception et réalisation d'une exposition
muséographique pour la Maison du Fer de Dompierre**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 50 000 € votée lors du budget primitif 2012, un montant de 5 768,75€ au titre du dossier 12UACCUEIL « Accueil des nouvelles populations en milieu rural »,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 5 768,75 € à l'Association « Le Savoir et le Fer », pour la conception et la réalisation d'une exposition muséographique pour la Maison du Fer de Dompierre, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-347

sur l'environnement : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Parcs naturels régionaux » de 350 000 €, votée en 2012, un montant de 27 678 €, au titre du dossier 12NPNRI Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc des Marais,

- sur l'AESUB « Parcs naturels régionaux » de 2 100 000 €, votée en 2012, un montant de 163 264 €, au titre du dossier 12NPNRF Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc des Marais ;

• d'attribuer au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin :

* sur le chapitre 907 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;

* sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

• d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions 2012 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointes en annexes 3 et 4, pour les actions suivantes :

- soutien aux projets culturels,
- mise en œuvre de la politique d'éducation à l'environnement ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-348

sur l'environnement : Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB-5NATUR « Parcs naturels régionaux » de 2 100 000 €, votée en 2012, un montant de 135 340 €, au titre du dossier 12NPNRF Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc du Perche,

- sur l'APSUB « Parcs naturels régionaux » de 350 000 €, votée en 2012, un montant de 79 986 €, au titre du dossier 12NPNRI Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc du Perche ;

- d'attribuer au Parc naturel régional du Perche :

* sur le chapitre 937 du budget de la région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;

* sur le chapitre 907 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions 2012 entre la Région Basse-Normandie et le PNR du Perche, jointes en annexes 3, 4 et 5, pour les actions suivantes :

- publication et communication sur le patrimoine culturel du Perche,
- programme pédagogique auprès des scolaires,
- élaboration d'un cahier des charges (appels à projets culturels) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-349

sur l'environnement : Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs naturels régionaux » de 2 100 000 €, votée en 2012, un montant de 283 143 €, au titre du dossier 12NPNRF Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc Normandie-Maine ;

- sur l'APSUB « Parcs naturels régionaux » de 350 000 €, votée en 2012, un montant de 21 870 €, au titre du dossier 12NPNRI Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc Normandie-Maine ;

- d'attribuer au Parc naturel régional Normandie-Maine :

- * sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;

- * sur le chapitre 907 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;

- de modifier l'action « Mettre en place des plans de gestion durable du bocage » dans l'annexe de la délibération n°11-751 du 25 novembre 2011 comme suit : la participation de la Région est de 6 833 € pour une dépense subventionnable de **37 500 €**(et non 17 000 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-350

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER - 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 60 618,91 €, au titre du dossier CP5N5220SF Stratégie biodiversité ;

- sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 3 394,50 €, au titre du dossier CP5N5220SI Stratégie biodiversité ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 19 501,41 € au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 39 002,81 € pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2012,

- 18 117,50 € au Parc naturel régional Normandie-Maine, sur un montant total subventionnable de 36 235 €, pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2012,

- 23 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Basse-Normandie pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014 ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention 2012 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Basse-Normandie, jointe en annexe 1 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 488,50 € au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 976,99 €, pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2012,

- 2 906 € au Parc naturel régional du Perche, soit 100% du montant total subventionnable, pour le remplacement d'une passerelle en bois sur la RNR de la clairière forestière de Bresolles ;

- d'approuver le plan de gestion 2012-2019 de la Réserve Naturelle Régionale géologique de Normandie-Maine présenté en annexe 2 ;

- de déroger au principe de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Basse-Normandie ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-351

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012 :

- un montant global de 293 100,98 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer pour les actions bassins versants,
- un montant global de 15 967,50 € au titre du dossier CP5N5120SI Risques naturels, pour les actions lutte contre les inondations ;

→ sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 129 375 € au titre du dossier CP5N5210SF Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du budget de la Région*

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 30 240 € au Syndicat Intercommunal du Val d'Huisne pour la réalisation de la 4ème tranche de travaux du programme de restauration et d'entretien du Val d'Huisne, pour un montant subventionnable de 100 800 €,
- 27 776,38 € à la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour la réalisation de la seconde tranche du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau, pour un montant subventionnable de 138 881,91 €,
- 13 797 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de rivières pour l'année 2012, pour un montant subventionnable de 68 985 €,
- 62 733,40 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour la réalisation de la 4ème tranche de travaux de restauration et d'entretien du bassin de l'Airou, pour un montant subventionnable de 313 667 €,
- 8 400 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques pour finaliser la deuxième année de la première tranche travaux de restauration et d'entretien de la Touques dans le cadre du programme Blangy-Pont L'Evêque, pour un montant subventionnable de 42 000 €,
- 39 000 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux de restauration et d'entretien du bassin de la Douve, pour un montant subventionnable de 195 000 €,
- 6 410,42 € à la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour la réalisation d'une étude hydraulique du Fleuve et du Notte, pour un montant subventionnable de 32 052,80 €,

- 21 187 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Tortonne pour la réalisation des tranches 2 et 3 du programme de restauration et d'entretien de la Tortonne, pour un montant subventionnable de 70 623,34 €,
- 3 601 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Bassins de la Pervenche et de l'Erine pour un projet de réhabilitation de zone humide sur la commune de Saint Julien sur Sarthe, pour un montant subventionnable de 36 010 €,
- 42 988,80 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole du Bessin Ouest pour la réalisation de la 2ème tranche du programme de restauration du bassin d'affluents de l'Aure aval et de l'Elle et ses affluents, pour un montant subventionnable de 143 296 €,
- 36 310,56 € au Syndicat de la Risle pour la réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité écologique de la Risle ornaise, pour un montant subventionnable de 181 552,80 €,
- 5 956,08 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour la réalisation d'une analyse coût-bénéfice dans le cadre du projet de PAPI Orne-Seulles, pour un montant subventionnable de 59 560,80 €,
- 10 667,84 € à l'Union des Associations Syndicales du Bassin inférieur de la Vire pour la réalisation d'une étude de dimensionnement des ouvrages de franchissement des portes à flots de la Vire comprenant un diagnostic de l'état des digues, pour un montant subventionnable de 106 678,36 €,

** sur le chapitre 937 du budget de la Région :*

▪ au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 26 000 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour la réalisation d'une étude d'accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Orne amont, pour un montant subventionnable de 260 000 €,
- 50 400 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour l'animation des SAGE de l'Orne amont, de l'Orne Moyenne et de l'Orne aval-Seulles en 2012 pour un montant subventionnable de 100 800 €,
- 18 000 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation du SAGE Douve-Taute pour l'année 2012 pour un montant subventionnable de 36 000 €,
- 600 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la parution de la lettre du SAGE Douve-Taute pour l'année 2012 pour un montant subventionnable de 2 000 €,
- 12 420 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour l'animation du SAGE Sélune pour un montant subventionnable de 36 000 €,
- 5 755 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour les actions de communication du SAGE Sélune pour un montant subventionnable de 27 800 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte de l'Orne et ses affluents pour un poste de technicien de rivière en 2012 pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine pour un poste de technicien de rivière pour le CRE Sarthon en 2012 pour un montant subventionnable de 27 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention 2012 entre la Région Basse-Normandie et l'Institution Interdépartementale Bassin de l'Orne (IIBO), jointe en annexe 1, pour l'élaboration d'une étude d'accompagnement à la rédaction et à l'analyse juridique des scénarios et de la stratégie du SAGE Orne Amont et de ses annexes ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable sur le SAGE de l'Avre, avec les observations reprises en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-352

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 536 868,37 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 327 085,00 € pour les Economies d'énergie,
- . 209 783,37 € pour les Energies renouvelables,

- sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 170 000 €, votée en 2012, un montant global de 377 239 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 138 780 € pour les Economies d'énergie,
- . 30 164 € pour les Energies renouvelables,
- . 208 295 € pour les politiques énergétiques territoriales ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 317 460 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 3 pour la construction et la rénovation de logements BBC,
- 9 625 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 4 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment ;

au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 146 057,37 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation de chaufferies bois,
- 21 388 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour 1 projet d'investissement pour le stockage et 1 projet d'achat de matériel pour le bois énergie,
- 15 218 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 8 pour l'installation de chauffe-eau solaires,
- 1 050 € au GAEC des Centaurées pour l'étude de faisabilité d'une installation de séchoir en grange,
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 9 pour une installation géothermale très basse énergie,
- 15 000 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 10 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 10 070 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 11 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 15 000 € à l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE) pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2012,

Diffusée le :

- 55 280 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) pour la mise en place du programme d'actions 2012, pour une dépense subventionnable s'élevant à 129 280 € TTC ;
- 8 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) pour l'organisation en 2013 du Colloque Régional Eco-construction, pour une dépense subventionnable s'élevant à 104 791,00 € TTC,
- 51 000 € à l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (A.F.T.) pour le projet d'accompagnement des transporteurs dans le cadre de leur engagement dans la charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent », pour une dépense subventionnable de 102 000 € HT,
- 5 500 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) pour l'organisation en 2012 de la manifestation d'information et de sensibilisation sur la transition énergétique solidaire, pour une dépense subventionnable de 16 000 € TTC,
- 4 000 € au Groupement Agriculteurs Biologiques du Calvados (GAB-14) pour l'organisation de la Fête de la bio 2012, pour une dépense subventionnable de 8 742 € HT ;

au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 30 164 € à l'Association Régionale Biomasse Normande pour l'observatoire de l'énergie et du climat, pour une dépense subventionnable de 75 409,65 € TTC ;

au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »

- 73 500 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 12 dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Cit'Ergie 2012,
- 33 000 € au Parc Naturel Régional Normandie Maine pour l'animation du COT 2012, pour une dépense subventionnable de 55 000 € HT,
- 83 350 € au Parc Naturel Régional Normandie Maine pour le programme d'actions COT 2012, pour une dépense subventionnable de 92 850 € TTC,
- 18 445 € à la Ville de Caen pour la révision de l'Agenda 21, pour une dépense subventionnable de 66 890 € HT ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver les conventions suivantes et d'autoriser le Président à les signer :

- la convention 2012 avec l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE) dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2011-2013 (annexe 1),
- la convention 2012 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) pour la mise en place du programme d'actions 2012 (annexe 2),
- la convention 2012 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'observatoire de l'énergie et du climat (annexe 5) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 3, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°11-117 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 15 décembre 2011 ;

Diffusée le :

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n° 12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (A.F.T.) pour le projet d'accompagnement des transporteurs dans le cadre de leur engagement dans la charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent »,
- avec chacun des 3 bénéficiaires listés à l'annexe 12, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Cit'Ergie 2012,
- le Parc Naturel Régional Normandie Maine pour l'animation du COT 2012,
- le Parc Naturel Régional Normandie Maine pour le programme d'actions COT 2012,

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- la Commune de Macé (61) pour l'installation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,
- la Communauté de Communes de la Visance et du Noivreau (61) pour l'installation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur sur la commune de Montsecret,
- la Communauté de Communes de Mortrée (61) pour l'installation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur pour un établissement de type MARPA à Mortrée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-353

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 575 000 € votée en 2012, un montant de 115 000 € réparti comme suit :

- 5 000 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 12NEDUCOMF ;
- 110 000 € au titre du dossier 12NAG21REF « Mise en œuvre de l'Agenda 21 régional » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour l'organisation du sixième Eco-Village lors de la Foire de Saint-Macé, sur un montant total subventionnable de 20 000 €,

- 4 000 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique pour l'organisation Congrès National de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique à Argentan, sur un montant subventionnable de 45 400 € ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-354

sur l'environnement : littoral –avis de la Région sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Varaville (14)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Varaville (14) avec les observations jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-355

sur l'environnement : habitat solidaire et durable – 400 rénovations « BBC »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de **40 000 €** au titre du dossier 12NCLIMAT,

- sur l'APSUB-5VLOGEM « Opération de développement local » de 400 000 € votée en 2012, un montant global de 60 000 € au titre du dossier 12VLOGEME1 ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 40 000 € aux 4 bénéficiaires qui figurent de l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région*

- 10 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 2 pour la rénovation globale BBC d'un logement locatif très social,

- 10 000 € à l'ARIM des Pays Normands pour la rénovation d'un logement locatif très social à Dives sur mer,

- 40 000 € à l'ARIM des Pays Normands pour la rénovation de quatre logements locatifs très sociaux à Houlgate ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés aux annexes 1 et 2, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* », une fois celle-ci exécutoire,

- deux conventions avec le ARIM des Pays Normands, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire – Bail à réhabilitation* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* », une fois celle-ci exécutoire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-356

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 120 000 € votée en 2012, un montant de 3 000 € au titre du dossier 12NQUALAIF ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € à la Commission Locale d'Information (CLI) d'Aréva – La Hague, pour le fonctionnement 2012 ;
- d'acter que la subvention sera versée intégralement à la notification de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-357

sur les transports ferroviaires : Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares de Flers et Villedieu-les-Poêles : études en phase d'avant-projet et projet sur le périmètre RFF

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 €, votée en 2012, un montant de 311 527,50 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 311 527,50 € pour de l'accessibilité ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 311 527,50 €, soit un taux d'intervention de 75 %, à Réseau Ferré de France afin de réaliser les études concernant la mise en accessibilité PMR des gares de Flers et Villedieu les Poêles répartie comme suit :

- 111 190,50 € pour la gare de Flers,

- 200 337,00 € pour la gare de Villedieu les Poêles;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France les conventions relatives aux financements des études d'avant projet et projet pour la mise en accessibilité des gares de Flers et Villedieu les Poêles,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-358

**sur les transports ferroviaires : Aménagement touristique de la voie ferrée Caen Flers -
Création de la voie verte – subvention au Département du Calvados**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5QBRV « Vélos Urbains» de 2 200 000 € votée au budget primitif 2012, un montant de 1 800 000 € au titre du dossier 12QBRVI « Vélo AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Département du Calvados une subvention de 1 800 000 € correspondant à la participation de la Région destinée à l'aménagement des points durs nécessaires à la préservation de la voie ferrée en cohabitation avec la voie verte Caen-Clécy ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département du Calvados la convention relative aux modalités de versement de subvention dans le cadre de la politique de valorisation touristique des espaces ferroviaires,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-359

sur les transports ferroviaires : Mise en place d'initiatives pour valoriser la desserte ferroviaire TER estivale

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

⇒ sur l'AESUB « Exploitation » de 65 363 829 € votée en 2012 :

○ un montant de 5 880 € au titre du dossier 12QBFETAR « Tarifications TER », ventilé comme suit :

- 2 990 € au titre du pass ligne baie,
- 2 890 € au titre du pass TER Côte fleurie,

○ 176 600 € au titre du dossier 12QFECONV « dessertes ferroviaires TER »,

⇒ sur l'AESUB « Vélos urbains » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 29 839,87 € au titre du dossier 12QBRVF « Vélos AE »,

⇒ sur l'APSUB « Vélos urbains » de 2 200 000 € votée en 2012, un montant de 8 458,50 € au titre du dossier 12QBRVI « Vélos AP »;

• d'attribuer :

**sur le chapitre 938 du Budget de la Région*

- une subvention maximale de 990 € au Conseil Général de la Manche, au titre de la compensation des voyages réalisés sur le réseau Manéo avec le pass Ligne Baie pour l'année 2012,

- une subvention maximale de 2 000 € à Véolia Transport, au titre de la compensation des voyages réalisés sur la ligne Pontorson-Le Mont avec le pass Ligne Baie pour l'année 2012,

- une subvention maximale de 2 890 € à Keolis Calvados, au titre de la compensation des voyages réalisés sur le réseau bus verts avec le pass TER Côte fleurie pour l'année 2012,

- une contribution maximale de 176 600 € à la SNCF, répartie comme suit :

- 17 400 € au titre de l'avenant n°1 au Contrat Annuel d'Objectifs 2012,
- 159 200 € au titre de l'avenant n° 34 à la convention relative à

l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs.

Les charges relatives à ces avenants seront réglées en charges C3 dans le compte de facturation définitif 2012, payées en 2013.

- une subvention de 29 839,87 € à Triages, au titre du fonctionnement,

**sur le chapitre 908 du Budget de la Région*

- une subvention de 8 458,50 € à Triages, au titre de l'investissement ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de La Manche la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie », jointe en annexe,

Diffusée le :

- avec le Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel et Véolia Transport Mont-Saint-Michel, la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie », jointe en annexe,

- avec la Région Bretagne la convention de partenariat Ligne Baie, jointe en annexe,

- avec l'association Triages la convention relative aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la mise en place d'un service de prêt de vélo en gares de Pontorson et de Granville pendant le service Ligne Baie 2012, jointe en annexe,

- avec la SNCF, l'avenant n°1 au contrat annuel d'objectifs TER 2012 et l'avenant n°34 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe,

- avec le Département du Calvados, Keolis calvados et la SNCF la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Pass Côte Fleurie », jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-360

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 d'accessibilité de la gare d'Alençon – Phase travaux

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée au budget primitif 2008, un montant de 1 361 088 € au titre du dossier CP5Q6910SI « Accessibilité PMR » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région une subvention de 1 361 088 € à Réseau Ferré de France correspondant à la participation de la Région au financement des travaux relatifs à la mise en accessibilité de la gare d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et RFF la convention relative au financement des travaux pour la mise en accessibilité PMR et la création d'une passerelle mixe en gare d'Alençon ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-361

sur les transports ferroviaires : prestation de communication relative à la mise en place du billet unique

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 65 363 829 €, votée au budget 2012, un montant de 23 920 € au titre du dossier 12QBFECOM « Communication pour la valorisation du réseau TER » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département du Calvados, Viacités et la ville de Caen, la « convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la Communication, la promotion de l'intermodalité billettique et de services numériques innovants en Basse-Normandie »,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-362

sur les transports ferroviaires : mesures conservatoires en faveur de la LNP dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'Ouest (EOLE)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et Matériel » de 21 750 000 € votée en 2012, un montant de 90 000 € au titre du dossier 12QBFLGV « LGV Paris - Normandie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 90 000 € à Réseau Ferré de France pour réaliser les études relatives aux mesures conservatoires à envisager dans le cadre du projet Eole,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement des études relatives aux mesures conservatoires à envisager dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'Ouest (Eole), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-363

sur les communications et les transports : la Basse-Normandie : une Vélo-Région

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Vélos-Urbains » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 6 000 € au titre du dossier 12QBRVF « Vélos AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 6 000 € à l'Association « Musiques en Herbe », pour sa participation au Festival Les Art'zimutés ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois sur présentation d'une demande de versement par l'Association et d'un bilan de la manifestation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-364

sur la mer et le littoral : économie maritime – Pôle Mer Bretagne

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie Maritime » de 140 000 € votée en 2012, un montant de 25 000 € au titre du dossier 12MECOMARF« Economie maritime AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € à Pôle Mer Bretagne, pour l'ouverture territoriale du Pôle Mer Bretagne à la Basse-Normandie, au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Pôle Mer Bretagne, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-365

sur la mer et le littoral : promotion nautique

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 5 000 € au titre du dossier 12MPROMOF ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie, pour l'organisation de la délégation des Jeux Nautiques Atlantique 2012,

- 2 000 € à l'Association des Vieux Gréements en Côtes des Isles, pour l'organisation de la manifestation des 20 ans de la Neire Mâove les 4 et 5 août 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association des Vieux Gréements en Côtes des Isles, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-366

sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer les projets déposés par :

- la Communauté de Communes de Bayeux Intercom concernant les zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation),

- la Communauté Urbaine d'Alençon concernant le pôle d'activités d'Ecouves, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones stratégiques (phase 2 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 000 €, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %, à la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, pour financer l'étude d'ingénierie relative aux zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance qui permettra la constitution du dossier de labellisation du projet en phase 2,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 362 000 €, sur une base éligible de 724 000 € avec un taux d'intervention de 50 % au titre du pôle d'activités d'Ecouves ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, la convention correspondante, selon la convention-type « ZNM – étude d'ingénierie », jointe en annexe 1,

- avec la Communauté Urbaine d'Alençon, la convention correspondante, selon la convention type « ZNM – réalisation du projet », jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-366

sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer les projets déposés par :

- la Communauté de Communes de Bayeux Intercom concernant les zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation),

- la Communauté Urbaine d'Alençon concernant le pôle d'activités d'Ecouves, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones stratégiques (phase 2 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 000 €, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %, à la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, pour financer l'étude d'ingénierie relative aux zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance qui permettra la constitution du dossier de labellisation du projet en phase 2,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 362 000 €, sur une base éligible de 724 000 € avec un taux d'intervention de 50 % au titre du pôle d'activités d'Ecouves ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, la convention correspondante, selon la convention-type « ZNM – étude d'ingénierie », jointe en annexe 1,

- avec la Communauté Urbaine d'Alençon, la convention correspondante, selon la convention type « ZNM – réalisation du projet », jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-366

sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer les projets déposés par :

- la Communauté de Communes de Bayeux Intercom concernant les zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation),

- la Communauté Urbaine d'Alençon concernant le pôle d'activités d'Ecouves, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones stratégiques (phase 2 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 000 €, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %, à la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, pour financer l'étude d'ingénierie relative aux zones d'activités Nonant, Longchamps, Bellefontaine, Saint-Martin-des-Entrées et la Résistance qui permettra la constitution du dossier de labellisation du projet en phase 2,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 362 000 €, sur une base éligible de 724 000 € avec un taux d'intervention de 50 % au titre du pôle d'activités d'Ecouves ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, la convention correspondante, selon la convention-type « ZNM – étude d'ingénierie », jointe en annexe 1,

- avec la Communauté Urbaine d'Alençon, la convention correspondante, selon la convention type « ZNM – réalisation du projet », jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-367

sur le Développement Numérique du Territoire : convention relative à la mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de la Manche, la convention de mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN, pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-367

sur le Développement Numérique du Territoire : convention relative à la mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de la Manche, la convention de mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN, pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-367

sur le Développement Numérique du Territoire : convention relative à la mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de la Manche, la convention de mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN, pour la collecte des liaisons internet des collèges du département de la Manche, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-368

sur le Développement Numérique du Territoire : attribution d'une subvention pour le projet de valorisation artistique de l'ancien site de Colombelles, sur les traces de l'histoire de ce site – aménagement d'un itinéraire grâce à l'installation de bornes interactives et à la géolocalisation

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 500 € sur un coût éligible maximal de 21 000 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %, à l'association Transat Vidéo, pour l'aménagement numérique d'un parcours touristique dans le cadre du projet de valorisation artistique de l'ancien site de Colombelles ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Transat Vidéo, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-369

sur le Développement Numérique du Territoire : attribution d'une subvention à l'Association OFF, pour la partie numérique du Festival Off-Courts de Trouville-sur-Mer les 7 et 8 septembre 2012

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention maximale de 12 329 € à l'Association OFF, pour l'équipement numérique du Festival Off-Courts, sur un budget total de dépenses d'équipement de 15 412 €, soit un taux d'intervention maximal de 80 % et représentant 16,6 % du montant global des dépenses liées au numérique, soit 74 012 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association OFF, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-369

sur le Développement Numérique du Territoire : attribution d'une subvention à l'Association OFF, pour la partie numérique du Festival Off-Courts de Trouville-sur-Mer les 7 et 8 septembre 2012

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention maximale de 12 329 € à l'Association OFF, pour l'équipement numérique du Festival Off-Courts, sur un budget total de dépenses d'équipement de 15 412 €, soit un taux d'intervention maximal de 80 % et représentant 16,6 % du montant global des dépenses liées au numérique, soit 74 012 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association OFF, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-369

sur le Développement Numérique du Territoire : attribution d'une subvention à l'Association OFF, pour la partie numérique du Festival Off-Courts de Trouville-sur-Mer les 7 et 8 septembre 2012

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention maximale de 12 329 € à l'Association OFF, pour l'équipement numérique du Festival Off-Courts, sur un budget total de dépenses d'équipement de 15 412 €, soit un taux d'intervention maximal de 80 % et représentant 16,6 % du montant global des dépenses liées au numérique, soit 74 012 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association OFF, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-370

sur le Développement Numérique du Territoire : subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 1 596 € à la Communauté de communes du canton de Cerisy-la-Salle, pour l'aide à la formation de l'animateur de son EPN, sur un montant éligible de 1 995 € soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention n° 40-EPNBN09, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-370

sur le Développement Numérique du Territoire : subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 1 596 € à la Communauté de communes du canton de Cerisy-la-Salle, pour l'aide à la formation de l'animateur de son EPN, sur un montant éligible de 1 995 € soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention n° 40-EPNBN09, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-370

sur le Développement Numérique du Territoire : subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 1 596 € à la Communauté de communes du canton de Cerisy-la-Salle, pour l'aide à la formation de l'animateur de son EPN, sur un montant éligible de 1 995 € soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention n° 40-EPNBN09, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-371

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, M. DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la convention ANRU Saint-Lô (Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : réalisation d'un square),

- d'affecter sur l'AP « Rénovation Urbaine » de 5 000 000 € votée en 2012, un montant de 1 293 005 € au titre du dossier 12UANRUF RENOVATION URBAINE AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine, un montant total de subventions de 1 293 005 € dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, conformément à l'annexe jointe ;

- de proroger d'un an le délai de commencement de l'opération de requalification des rues Aristide Briand et du Chemin Vert, pour laquelle une subvention de 183 300 € a été accordée à la Ville d'Ifs par délibération n° 10-632 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-372

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la Ville » édition 2012 – projet de l'Association Jeunesse Sportive de Douvres (cellule Cap Sport)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (Marie-Jeanne GOBERT),

- d'affecter sur l'AESUB-5UVIL « Politique de la Ville » de 300 000 € votée en 2012, un montant de 4 000 € au titre du dossier 12UCOHESOF – « Cohésion Urbaine AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Association Jeunesse Sportive de Douvrès (cellule « Cap Sport ») pour son projet « FéminiCité... le Projet des GaZ'Hel » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, selon le modèle de convention type approuvé par délibération de la Commission Permanente du 25 mai 2012,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-373

sur la prévention et les solidarités

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € voée en 2012, pour la prévention et la solidarité, un montant de 1 000 € au titre du dossier 12HPREVSAN « Actions de prévention pour la santé AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € au Collectif de l'Amiante Tréfinmétaux, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-374

sur la démographie médicale : aide aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en milieu rural

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l' AESUB - 5HPSOLID « Prévention et solidarités » de 185 000 €, votée en 2012, et dont une partie est consacrée à la démographie médicale, un montant de 4 200 € au titre du dossier 12HDEMOGRF « Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 600 € pour chaque étudiant de médecine générale cité en annexe et inscrit à la Faculté de Médecine de Caen ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-375

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 154 subventions d'un montant total de 1 254 700 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1),

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 11 subventions d'un montant 74 600,00 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 29 juin 2012, le lycée Agricole d'Alençon - Sées a dû procéder en urgence au remplacement de la marmite à chauffe directe afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 29 juin 2012, le lycée Jean Jooris a dû procéder en urgence à l'achat du matériel de lingerie afin d'assurer le bon fonctionnement de son service.

Au titre des équipements pédagogiques et aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- d'attribuer 3 subventions sur le chapitre 902 d'un montant total de 54 147,73 € pour les investissements pédagogiques et de mise en sécurité des Maisons Familiales Rurales (annexe 3),

- d'attribuer 50 subventions d'un montant total de 980 089 € sur le chapitre 932 pour le versement du 3^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat des établissements privés sous contrat, conformément à l'annexe 4,

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 13 900€ sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 5),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 29 juin 2012, le lycée Louis Liard de Falaise devant réaliser les travaux de remplacement d'un ballon de production d'eau chaude, en urgence,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 29 juin 2012, l'EPLFPA Alençon-Sées devant réaliser les travaux électriques de 2 logements de fonction, en urgence,

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 36 362,70 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 6)

- de désaffecter sur l'AEMO « Dotations de fonctionnement lycées » de 85 000 €, votée en 2011, un montant global de 53 459,20 € autitre du dossier 11LMARDOTF « Marché audit dotation de fonctionnement »,

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la convention de partenariat pour l'utilisation du hall cidricole du Robillard jointe en annexe 7 entre les différents partenaires ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention ;

Pour l'ensemble de ces décisions :

- d'imputer les crédits correspondants, concernant l'investissement, sur le chapitre 902, et, concernant le fonctionnement, sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-376

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant total de 27 300,00 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 29 juin 2012, le lycée Jean Monnet à Mortagne-au-Perche a dû procéder en urgence à la réparation du four mixte afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-377

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au titre du Budget Participatif, à titre exceptionnel, une subvention de 679,20 € au lycée A. Sorel à Honfleur et une subvention de 804,60 € au lycée H. Cornat à Valognes dans le cadre du Prix Godot ;

- d'attribuer 18 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 40 419,64 € sur le chapitre 92 (annexe 1) ;

- d'attribuer 223 bourses d'un montant de 426 € chacune pour des élèves en Baccalauréat Professionnel ou Brevet de Technicien Supérieur, dans le cadre de stages obligatoires en entreprise à l'étranger pour l'année scolaire 2011-2012 pour un montant total de 94 998 € sur le chapitre 932 (annexes 2, 2.1, 2.2, 2.3) ;

- d'autoriser :

- le lycée A de Tocqueville à réaffecter au projet pédagogique « Cherbourg – ville portuaire » la somme de 2 300 € votée en commission permanente du 23 septembre 2011 dans le cadre de l'appel à projet mobilité internationale,

- le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 1 200 € pour le remboursement du solde de la subvention accordée au titre de la mobilité internationale 2011/2012 au lycée A de Tocqueville ;

- d'attribuer 9 subventions de fonctionnement au titre de la Cart'@too volet livres scolaires pour un montant de 603 € (annexe 3).

- de renouveler l'autorisation donnée par la Commission Permanente du 24 juin 2011 pour signer les conventions d'utilisation des locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) établies dans le cadre de l'article L 212.15 du Code de l'Education pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2013 inclus.

- de modifier le nom du lycée agricole du Manoir, Route de Fougères à SAINT HILAIRE DU HARCOUET pour le dénommer « EPLEFPA de la Baie du Mont Saint Michel » ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 133 000 € au Mémorial de CAEN dont 60 000 € au titre de la politique éducative sur le chapitre 932 et 73 000 € au titre de la Politique des Droits de l'Homme sur le chapitre 930 et d'autoriser la signature de la convention (annexe 4) ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 000 € au Centre Régional de Documentation Pédagogique au titre de la politique éducative sur le chapitre 932 et d'autoriser la signature de la convention (annexe 5) ;

- de désaffecter sur l'AEMO « Politique Educative » de 3 500 000 €, votée en 2008, un montant global de 808 604.11 €, ventilé comme suit : 91 190.88 € au titre du dossier 08LAUDITFI « Audit financier du fonctionnement des EPLE » et 717 413.23 € au titre du dossier 08LCARTE « Opération Carte Livres » ;

Diffusée le :

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-378

sur l'éducation : Appel à Projets Régional (APR) 2012 – 2013 – Budget participatif

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, au titre de la première programmation du budget participatif pour l'année 2012-2013 (annexe 1), un montant total de subventions de 412 974,60 € réparti comme suit :

- 215 subventions d'un montant total de 109 364,00 € totalisant l'ensemble des sommes inférieures ou égales à 2 000 €,
- 72 subventions supérieures à 2 000 €, d'un montant total de 303 610,60 €, représentant un premier versement de 227 707,95 € ;

• d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du Budget de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-379

sur l'éducation : convention cadre relative à l'action de développement des internats d'excellence en Région de Basse-Normandie entre l'Etat, l'ANRU et la Région

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la convention cadre relative à l'action de développement des internats d'excellence en Région de Basse-Normandie, entre l'Etat, l'ANRU et la Région, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-380

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

⇒ sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 491 500 € votée en 2012, les montants suivants :

- 30 000 € au titre du dossier 12ESDEMARF, « offre de formation qualité aide au démarrage »,
- 5 900 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement diverses actions »,

⇒ sur l'APSUB « CPER 2007-2013 enseignement supérieur » modifié de 35 106 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 3 467 000 € au titre du dossier CP5E1141SI « extension et restructuration ENSICAEN »,
- 300 000 € au titre du dossier CP5E1131SI « réhabilitation logements étudiants » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 932 du Budget de la Région*

au titre de l'aide au fonctionnement

- 30 000 € au GIP réseau opérationnel technologique du Cotentin (RESOTEC),
- 700 € à la coordination des infirmiers anesthésistes et de réanimation de Caen (CIARCR) pour l'organisation d'une manifestation,
- 3 000 € au laboratoire Cancer et Prévention INSERM pour l'organisation d'une manifestation,
- 1 200 € à l'IUT de Cherbourg-Manche pour l'organisation d'une manifestation,
- 1 000 € à l'Institut de l'Élevage pour l'organisation d'une manifestation,

** sur le chapitre 902 du Budget de la Région*

au titre de l'aide à l'investissement

- 500 000 € à la Communauté de Caen la Mer dans le cadre de l'extension de l'ENSICAEN (CPER 2007-2013),
- 300 000 € à l'Etat dans le cadre des travaux de réhabilitation de la cité universitaire de Lébisey (CPER 2007-2013) ;

- de désaffecter :

Diffusée le :

⇒ sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 58 500 € votée en 2012, un montant de 1 271.11 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement diverses actions »,

⇒ sur l'AESUB « Hors CPER Enseignement Supérieur » de 1 722 500 €, votée en 2010, un montant global de 5 834,64 €, ventilé comme suit :

- 1 034,64 € au titre du dossier 10ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage AE »,

- 4 800€ au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser mobilité jeunes à l'international AE »,

⇒ sur APSUB « U3M Subventions » de 627 000€, votée en 2006, un montant global de 25 400 € au titre du dossier 06ESMECANI « Equipement de la plate forme mecaniplast »,

⇒ sur l'APSUB « Opérations diverses » de 809 720 €, votée en 2006, un montant global de 45 280 € au titre du dossier 06ESRESIUT « Création espace de restauration antenne » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec RESOTEC, la convention jointe en annexe 1,

- avec le CIARCR, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Université de Caen Basse Normandie pour le Laboratoire Cancer et Prévention, la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Université de Caen Basse Normandie pour l'IUT de Cherbourg-Manche, la convention jointe en annexe 4,

- avec l'Institut de l'Elevage, la convention jointe en annexe 5,

- avec la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, pour la participation régionale à l'opération « extension de l'ENSICAEN », la convention jointe en annexe 6,

- avec l'Etat, au profit du CROUS, la convention jointe en annexe 7,

- avec la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, la convention jointe en annexe 8 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-381

sur les formations sanitaires et sociales : dotations de fonctionnement aux instituts de formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

⇒ sur l'AESUB « Financement étudiants et établissement formation » de 25 092 520,00 € votée en 2012, un montant global de 106 820,50 € au titre du dossier 12ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales », ventilé comme suit :

- 106 820,50 € pour les dotations de fonctionnement des écoles,

⇒ sur l'AESUB « Financement étudiants et établissement de formation » de 24 720 334 € votée en 2011, un montant global de 600 € au titre du dossier 11ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales » ;

- d'affecter sur l'AESUB de 25 092 520,00 € votée en 2012, un montant global de 106 820,50 € au titre du dossier 12ESINTSF « Dotations de fonctionnement instituts sanitaires et sociales », ventilé comme suit :

- 106 820,50 € pour les dotations de fonctionnement des instituts ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2012, conformément à l'annexe 1. Le versement sera effectué mensuellement.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-382

sur les bâtiments régionaux

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- de désaffecter, les opérations reprises dans l'annexe 1 :
 - sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage « Bâtiments Lycées » de 51 655 000 € votée pour 2007 sur le chapitre 902,
 - sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage « Bâtiments Lycées » de 151 765 342,55 € votée pour 2009 sur le chapitre 902 ;
- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 18 350 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe 1 ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :
 - une dotation complémentaire de 23 581,20 € au lycée « M. de Navarre » à Alençon, pour prolonger la location de classes mobiles pour la période de mai à juillet, pendant les travaux de rénovation de l'externat et du lieu de vie,
 - une dotation complémentaire de 10 380 € au lycée « La Roquette », pour prolonger la location de classes mobiles jusqu'en décembre 2012, durant les travaux de rénovation de façades et de locaux dans le bâtiment internat ;

au titre du patrimoine

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Travaux sur le patrimoine » de 10 000 000 € votée pour 2012 et modifiée DM1 sur le chapitre 900, un montant de 1 000 000 € au titre du dossier 12ZPVAUBEN pour la construction de bureaux sur le site Vaubenard ;

au titre de l'enseignement supérieur

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « IUT de Vire » de 3 400 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 902, un montant de 3 400 000 € au titre du dossier 12ESIUTVIR, pour l'extension de l'antenne de Vire de l'IUT de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-383

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 6 500 000 € votée pour 2012, un montant de 300 615 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;
- d'attribuer pour un montant de 300 615 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, un montant total de subventions de 300 615 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public et le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-384

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 32 000 € à l'Association Voile Performance Manche, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-385

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 440 000 € votée en 2012, un montant de 429 000 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide grands clubs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux grands clubs régionaux, un montant total de subventions de 429 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

• Société Nautique de Caen et du Calvados	
Versement 2012 :	8 500 €
Versement 2013 :	8 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	17 000 €
• Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket	
Versement 2012 :	25 500 €
Versement 2013 :	25 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	51 000 €
• Canoë Club d'Avranches	
Versement 2012 :	4 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	4 500 €
• Foyer Rural de Pont d'Ouille Section Canoë-kayak	
Versement 2012 :	6 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	6 000 €
• L'échiquier Deauvillais	
Versement 2012 :	4 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	4 000 €
• Football Club Condéen	
Versement 2012 :	10 000 €
Versement 2013 :	10 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	20 000 €
• Hockey Club de Caen	
Versement 2012 :	46 500 €
Versement 2013 :	46 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	93 000 €
• Caen Triathlon	
Versement 2012 :	4 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	4 500 €
• La St-Loise Gymnastique	
Versement 2012 :	6 000 €
Subvention totale saison 2012/2013:	6 000 €
• Club de Loisirs Nautique d'Asnelles	
Versement 2012 :	3 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	3 000 €

• AS Golf de Caen	
Versement 2012 :	2 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	2 500 €
• Club d'Échecs Lexovien	
Versement 2012 :	3 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	3 500 €
• Entente Nautique Caennaise	
Versement 2012 :	15 000 €
Versement 2013 :	15 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	30 000 €
• Bayard Argentan Tennis de Table	
Versement 2012 :	52 500 €
Versement 2013 :	52 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	105 000 €
• Caen Tennis de Table	
Versement 2012 :	31 500 €
Versement 2013 :	31 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	63 000 €
• Club d'Échecs Agneaux St Lô	
Versement 2012 :	4 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	4 000 €
• Association Horse-Ball Barneville Carteret	
Versement 2012 :	5 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	5 000 €
• Ovalie Caennaise	
Versement 2012 :	7 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	7 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-386

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 36 900 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'organisation d'événements sportifs »;

- d'attribuer pour un montant de 36 900 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'organisation d'événements sportifs », les subventions figurant en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention versée au Bayard Argentan Athlétisme pour le 25^{ème} meeting international d'athlétisme d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-387

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933, du Budget de la Région :

au titre du Fonds Régional de la Vie Associative

- 10 000 € aux CEMEA de Basse-Normandie,
- 6 000 € à l'Association Normande pour le Développement de l'Emploi Associatif (ANDEA),
- 700 € à l'Association Scouts et Guides de France Basse-Normandie ;

au titre du soutien aux initiatives bénévoles

- 500 € à l'Association ACTIV'ORNE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-388

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933, du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, les subventions suivantes :

- 2 000 € au Foyer Rural de Pont d'OUILLY,
- 800 € au Centre d'Animation la Prairie,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-389

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse dispositif Cart'@too

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au titre du programme « Politique jeunesse » pour un montant total de subvention de 705 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-390

sur l'exercice du droit de priorité pour l'acquisition du site de l'ancien CREPS

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'exercer le droit de priorité, prévu aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme, pour l'acquisition du site suivant : Ensemble immobilier situé route de la Vallée à HOULGATE, cadastré section AK n° 21 et 71 et section AN n° 22 et 96, tel qu'il figure sur le relevé de propriété joint en annexe, et ce en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, notamment de favoriser le développement des loisirs sportifs ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-391

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 8 absentions (Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD (pouvoir de Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN),

- d'affecter :

- sur l'AE de 992 982 € votée pour 2012, pour « l'aide à l'emploi », un montant total de 514 000 € ventilé comme suit :

- . 489 000 € sur le sous-dossier 12JAEMT « Aide à l'emploi des Emplois Tremplins »,

- . 25 000 € sur le sous-dossier 12JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des Emplois Tremplins » ;

- sur l'AESUB de 2 038 000 € votée en 2012, pour la formation dans les entreprises et les associations, un montant de 3 029,92 € ventilé comme suit :

- . 3 029,92 € sur le sous-dossier 12JAETPING « Ingénierie des Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 489 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 25 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 3 029,92 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005, 23 octobre 2006 et 24 septembre 2009, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-392

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 61 800 € au titre du dossier 12FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 61 800 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-393

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 559 484 € au titre du dossier 12FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 214 113,90 € au titre du dossier 12FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et Culturelles » ;

- d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 559 484 € répartis conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- 214 113,90 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 12-150 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 afin de transférer :

- à l'association Annoying Success Communication, la subvention de 2 000 € initialement attribuée à l'association Annoying Success Label, pour une aide au développement de carrière du groupe Clockwork of the moon,

- à Art'Syndicate SARL SCOP, la subvention de 5 000 € initialement attribuée à l'association Art'Syndicate, dans le cadre du dispositif de soutien aux structures de développement d'artistes et de projets de musiques actuelles ;

- de prévoir pour le chapitre 903, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat (Ministère de la culture et de la communication – Préfecture de région de Basse-Normandie – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie), le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Région Basse-Normandie :

Diffusée le :

. l'avenant n° 1 à la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2011-2013 afin de poursuivre la mise en œuvre du partenariat pour développer et coordonner les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional, joint en annexe 3, ainsi que sa convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2012
, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-394

sur la culture - international

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 25 000 € au titre du dossier 12FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AESUB de 976 205 € votée en 2012, un montant de 25 000 € au titre du dossier 12YD-CD-F - Coop Déc - Divers AE, pour les Affaires Européennes et les Relations Internationales (Coopération Décentralisée) ;

• d'attribuer à l'Institut Français pour le développement des échanges artistiques internationaux pour les projets figurant en annexe 1, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région,

- 25 000 € au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 25 000 € au titre de la Coopération Décentralisée ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Français, la convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux 2012-2014, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-395

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 32 000 € au titre du dossier 12FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subvention de 32 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-396

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier à la convention du 16 novembre 2006 relative à la réalisation de travaux de restauration des peintures murales de l'église de Périers-sur-le-Dan, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-397

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 8 000 € au titre du dossier 12FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », un montant total de subventions de 8 000 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de procéder au versement des droits de présentation de 500 € prévus pour Maude MARIS ; cette somme serait prélevée sur le chapitre 933 du Budget de la culture, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Maude MARIS, la convention relative aux modalités d'organisation de l'exposition et de cession à la Région, des droits d'exploitation dont l'auteur est titulaire sur ses œuvres, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-398

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel – attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Mme CAUCHY ne prenant pas part au vote pour les dossiers relatifs au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique (CRECET), à l' »Association Peindre en Normandie », à l'Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son (ARCIS) et à l'Association « Normandie Patrimoine » ;

- d'affecter sur l'APSUB « Acquisition inventaire et patrimoine culturel » de 3 617 676 € votée en 2012, un montant de 50 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 489 000 € répartis conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- 50 000 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-399

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel – SAEML Mémorial de Caen

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Acquisition inventaire et patrimoine culturel » de 3 617 676 € votée en 2012, un montant de 600 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la valorisation et sauvegarde du patrimoine, une subvention de 600 000 € à la SAEML Mémorial de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la SAEML Mémorial de Caen, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-400

sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant de 195 010,68 €, ventilé comme suit :

- 192 510,68 € sur le dossier 12JPBP pour le financement du Partenariat ;
- 2 500,00 € sur le dossier 12JPAIO pour le financement de l'AIO ;

- sur l'autorisation d'engagement AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, sur le dossier 12JFSAL « Formation de salariés » une subvention de 551 656,83 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région:

au titre du partenariat

- 575,00 € au lycée Sivard de Beaulieu de Carentan,
- 91,00 € au collège du Val de le Souleuvre de Le Bény Bocage,
- 261,68 € au lycée Charles de Gaulle de Caen,
- 280,00 € au Greta Sud Normandie,
- 378,00 € au lycée Pierre et Marie Curie de SaintLô,
- 425,00 € au collège Michelet de Lisieux,
- 100,00 € au collège Le Clos Tardif de Saint-James
- 200,00 € au collège du Sacré Cœur à Mortain
- 200,00 € au collège Jean Castel d'Argences,
- 190 000,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en Région de Basse-Normandie

au titre de la Formation de salariés conformément à l'annexe 1

- 166 541,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en Région de Basse-Normandie
- 120 000,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- 175 000,00 € à UNIFAF
- 90 115,83 € à ANOFAB

au titre du programme Accueil Information Orientation

- 54 300,26 € aux organisateurs, conformément à l'annexe 3,
- 2 500,00 € à l'UDOTSI.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention DR ONISEP de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-401

sur le formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur AESUB « fonctionnement des CFA » de 36 051 800 € votée pour 2012, un montant total de 641 585,48 €, réparti comme suit :

- 506 391,66 € au titre du dossier 12JAIDEAPP « aide aux apprentis » ventilé comme suit :

- 27 760,88 € sur le sous dossier 12JFSACOM « Fonds Social Apprentis COM »,
- 478 630,78 € sur le sous dossier 12JEPICOM « Equip Protec Indiv Boîte A Outils COM »

- 135 193,82 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » ventilé comme suit :

- 39 500 € sur le sous dossier 12JMOBACOM « Mobilité des apprentis COM » au titre du COM,
- 95 693,82 € sur le sous dossier 12JEDUCCIT « Education à la citoyenneté et aux questions de société » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 27 760,88 € au titre du Fonds social apprentis, conformément à l'annexe 1,

- 478 630,78 € au titre de l'aide aux équipements de Protection Individuelle, de la Tenue Professionnelle et de la Boîte à Outils des apprentis, conformément à l'annexe 2 colonne c,

- 135 193,82 € pour le financement de l'Appel à projet Régional des CFA, conformément à l'annexe 4, au titre de la « Mobilité des apprentis » et de l'« Education à la citoyenneté et aux questions de société » ;

- de valider la répartition par formation de l'aide aux Equipements de protection individuelle, de la Tenue professionnelle et de la Boîte à outils des apprentis, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-402

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 8 700 000 € votée pour 2012, un montant de 313 425,12 €, sur le dossier 12JINVT, ventilé comme suit :

- 38 600 € sur le sous dossier 12JINVBTP « investissements pédagogiques CFA Bâtiment Travaux Publics »,

- 190 753,92 € sur le sous dossier 12JINVMET « investissements pédagogiques CFA Métiers »,

- 84 071,20 € sur le sous dossier 12JINVAGRI « investissements pédagogiques CFA Agricoles » ;

• d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 23 500 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Calvados,

- 15 100 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Orne,

- 171 553,92 € à la Chambre de métiers et d'artisanat de la Manche pour l'IFORM,

- 19 200,00 € à l'Association de gestion du 3 IFA,

- 84 071,20 € à l'EPLEFPA d'Alençon-Sées pour le CFA agricole de Sées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-403

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 2 953 709,92 € réparti comme suit :

- 2 112 640 € sur le dossier 12JRESO « Réseau d'accueil »,
- 841 069,92 € sur le dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

au titre des Elan'S

- 841 069,92 € conformément à l'annexe 1

au titre du Réseau d'accueil

- 2 002 640 € aux Missions Locales conformément à l'annexe 3,

- 110 000 € aux MEF répartis comme suit :

- 25 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon
- 45 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de l'Agglomération Caennaise
- 40 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs

au titre de la rémunération des stagiaires

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe N°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-404

sur la formation tout au long de la vie : animation territoire GPEC – Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) – secteur du Bâtiment-Travaux Public (BTP)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'acter les objectifs, les principes et les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) pour une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du BTP ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'Accord cadre régional pour le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur du BTP en Basse-Normandie 2012-2014 figurant en annexe jointe.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-405

**sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes en faveur des
demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE SUB « formation professionnelle continue », de 5 800 000 € votée pour 2012, un montant de 4 500 €, sur le dossier 12JFINDIV « financements individuels de formation » conformément à l'annexe n°1 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

- 4 500 € au titre des financements individuels, conformément à l'annexe N° 1 ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de la rémunération des stagiaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-406

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le réajustement le financier d'opérations terminées tel qu'il figure en annexe 1 ;

- d'acter la révision du plan de financement de la subvention globale tel qu'elle figure en annexe 2 ;

- de programmer l'intervention du FSE dans le cadre de la subvention globale, à hauteur de :

- 400 000 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2013, avec un taux d'intervention de 50% du coût total estimé à 800 000 €. Le cofinancement porte sur les marchés unitaires de formation professionnelle qui seront issus de l'appel public à concurrence relatif au Programme de formation de base pour 2013,

- 3 922 491,05 € de FSE sur le programme régional de formation pré-qualifiante et qualifiante 2013, avec un taux d'intervention de 50% du coût total estimé à 7 844 982,10 €, soit :

- marchés unitaires issus des appels publics à concurrence du Programme QUALIF 2013,
- bons de commande des actions démarrant entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013 des marchés pluriannuels issus des appels publics à concurrence du Programme QUALIF 2012-2013,
- bons de commande des actions démarrant entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque formation 2010-2013,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-407

sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE CPER de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 23 042,50 € au titre du dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Création/Reprise », pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », les subventions suivantes :

- 15 042,50 € à KNORR BREMSE Lisieux,

- 8 000 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-408

sur la formation tout au long de la vie : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Modernisation des outils » de 400 000 € votée pour 2012, un montant de 194 696,84 € au titre du dossier 12JINGFO « Moderniser les outils » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-409

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 432 219,64 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », un montant total de 432 219,64 € réparti comme suit :
 - 12 557,92 € conformément à l'annexe 1,
 - 418 461,72 € conformément à l'annexe 2,
 - 1 200 € conformément à l'annexe 3 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-410

sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, une subvention de 251 406 € au titre du dossier 12JPRQA « Programme Qualifiant – actions annuelles », répartis conformément à l'annexe 1 jointe ;
- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 125 703 € ;
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-411

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés – aide au reclassement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant total de 44680,42 € ventilé comme suit :

Pour le programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 3 000 € sur le sous-dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés »,
- 1 474,42 € sur le sous-dossier 12JAETP « Formation des emplois tremplins »,

Pour le programme « Aide au reclassement »

- 3 606 € sur le sous-dossier 12JCTPCRP « Salariés en CTP CRP »,

Pour le programme « Formation des actifs »

- 36 600 € sur le sous-dossier 12JFSAL « Formation des salariés » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Au titre du programme « Aide au reclassement »

- 3 606 € à l'HSCE,

Au titre du programme « Formation des actifs »

- 15 000 € au Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique de Normandie (CEFEDM),

- 21 600 € à SNCO,

Au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 3 000 € conformément à l'annexe 1,
- 1 474,42 € conformément à l'annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-412

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'AFIP Normandie ;

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- . 286 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;
- . 400 000 € au titre du dossier 12CGPROJET « Grands projets et zone d'activités stratégiques »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, les montants suivants :

- . 731 800 € au titre du dossier 12CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,
- . 58 000 € au titre du dossier 12CTRANSMF « Soutien à la transmission d'entreprises »,
- . 365 479 € au titre du dossier 12CEXPORTE « Soutien à l'export »,
- . 298 200 € au titre du dossier 12CIE « Intelligence Economique » ;

- sur l'AESUB "Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité", de 4 200 000 €, votée en 2008, le montant suivant :

- . 18 541,46 € au titre du dossier CP5C211000 Intelligence Economique ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- . 246 000 € en prêt à taux nul pour la SARL LA SERGRAPHIE au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 1,
- . 40 000 € en prêt à taux nul au titre DE MINIMIS pour l'AFIP Normandie à La Ferté Macé, présenté en annexe 4,
- . 400 000 € à la CCI du Pays d'Auge pour la réhabilitation de locaux permettant l'accueil d'EURO CRM et son projet d'Hôtel/Pépinière d'entreprise à Lisieux ;

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- . 10 000 € en subvention à l'AFIP Normandie à LaFerté Macé, dans le cadre du financement de son site Projet'cteur,
- . 10 000 € en subvention au EPLEFPA-CFPPA de Sées dans le cadre du financement de son site Projet'cteur,
- . 10 000 € en subvention à l'ETAPE à Vire, dans le cadre du financement de son site Projet'cteur,

- . 589 300 € en subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie au titre de l'animation régionale 2012 du Réseau des Métiers,
- . 298 200 € en subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie au titre du Schéma Régional de l'Intelligence Economique (Axe 6 du PRDA II),
- . 112 500 € en subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie au titre du soutien au fonctionnement 2012 du Pôle ATEN,
- . 58 000 € en subvention à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (URSCOP de l'Ouest) au titre de son programme d'actions 2012,
- . 365 479 € en subvention pour 9 bénéficiaires, au titre de l'APPEX, conformément à l'annexe 5,
- . 18 541,46 € au Conseil National des Chevaux ;

- de prendre acte de la clôture des conventions suivantes :

- au titre de l'ACML de la SAS CRFTECH devenue SAS AKM TECHNOLOGY FRANCE à Colombelles (14) sans émission de titre de recettes ;
- au titre de la subvention Grands projets, de la SAS SOFICOR à Condé sur Noireau (14) sans émission d'un titre de recettes ;

- d'accorder les reports d'échéances de remboursement des ACML, conformément à l'annexe 2, aux sociétés suivantes :

- . SAS LN DEVELOPPEMENT à Hérouville St clair (14) pour l'ACML accordée par délibération n° 10-716 du 22 octobre 2010,
- . SA ASGARD à Honfleur (14) pour l'ACML accordée par délibération n° 10-371 du 28 mai 2010,
- . SAS SAILINGONE à Caen (14) pour l'ACML accordée par délibération n° 10-371 du 28 mai 2010,
- . SAS SIPCUBE à Colombelles pour l'ACML accordée par délibération n° 10-716 du 22 octobre 2010,
- . SARL FAN EUROPE (anciennement dénommée SAS RENCAST) à Mondeville pour l'ACML accordée par délibération n° 09-730 du 23 octobre 2009,

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 09-730 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009, en modifiant le programme aidé au titre des grands projets pour la SAS ELVIR à Condé-sur-Vire (50), laquelle a obtenu une subvention de 300 000 €, dans les conditions suivantes :

- . prorogation de deux ans du programme, soit jusqu'au 5 août 2014,
- . réduction du nombre d'emplois à créer pour les ramener à 41 emplois sous CDI ;

- n° 12-219 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 en transférant le bénéfice de la subvention de 6 271,30 €, initialement accordée à Société LOUVEL, au profit de la SCI LES CHAMPS pour son projet sur la zone artisanale « Les terriers » au SAP ;

- d'approuver, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, l'octroi de la

Diffusée le :

garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 6;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte au 1^{er} janvier 2012 des dépenses des structures suivantes :

- . de la CMAR de Région Basse-Normandie pour le Pôle ATEN et le PRDA II,
- . de l'ETAPE à Vire,
- . de CFPPA de Sées,
- . de l'APFIP à la Ferté -Macé,
- . de l'URSCOP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-413

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –
Soutien aux structures de gouvernance des filières : programme d'actions 2012 de
l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA)**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité", de 4 200 000 €, votée en 2008, un montant de 70 000€, au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région un montant de 70 000 € sur des crédits CPER, à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, soit 16,75 % du budget prévisionnel 2012, au titre du soutien au plan d'actions 2012 de l'ANEA ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

→ en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 16,75 % ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'ANEA, au 1er janvier 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-414

sur l'économie sociale et solidaire : aides aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB «Economie sociale et solidaire» de 1 200 000 € votée en 2012, un montant de 6 000 € au titre du dossier 12CENTRSOF «Aides aux entreprises sociales AE», pour « Accompagnement ESS idée au projet F »;

- d'affecter sur l'AESUB «Economie sociale et solidaire» de 1 200 000 € votée en 2012, un montant de 63 346 € au titre du dossier 12CINGTEFF, pour «Aides à l'ingénierie technique et financière AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région les subventions maximales suivantes :

- 24 422 € à Ligue de l'Enseignement du Calvados au titre de l'année 9 du DLA du Calvados ;
- 38 924 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon au titre de l'année 8 du DLA de l'Orne ;

- de procéder au versement de ces deux subventions maximales selon les règles suivantes, sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application respectives :

→ à la notification de la convention de mise en application, versement d'un acompte correspondant à :

- 80 % de la part Région pour le financement de l'OSI (offre de service interne) prévisionnelle 2012 reports compris,
- et 60 % de la part Région pour le financement du FI (Fonds d'Ingénierie) prévisionnel 2012 reports compris,

→ en 2013, au plus tard le 30 avril, versement du solde du financement Région pour l'OSI et le FI 2012 sur la base du bilan financier définitif de la mission DLA 2012, daté et signé par le représentant légal de la structure. Si le bilan financier définitif est inférieur aux dépenses prévisionnelles liées à la mission DLA 2012, il sera procédé à un versement au prorata de la subvention régionale ;

- d'annuler les subventions suivantes :

- 6 000 € accordée par délibération n° 12-85 de la Commission Permanente du 23 février 2012, à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie) pour l'accompagnement du projet porté par Samuel MATEOS, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 ;

- 13 986 € accordée par délibération n° 10-946 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010, à l'Association Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Perche nogentais, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des «aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire» votées le 17 décembre 2010 ;

Diffusée le :

- de rejeter la candidature portée par l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie) et Mme Camille BOURGUENOLLE, dans le cadre de l'appel à projets «Ensemble, nos idées deviennent projets», voté le 17 décembre 2010 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-415

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 790 108 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- * 740 627 € au titre du dossier 12RNATPARI « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,
- * 685 € au titre du dossier 12RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée » ;

- l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- * 1 085 680 € au titre du dossier 12RNATPARF cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- * 1 736 802 € au titre du dossier 12RALLDOCF allocations doctorales,
- * 59 971,50 € au titre du dossier 12REURINTF cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- * 59 587 € au titre du dossier 12RDIFFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,
- * 49 315 € au titre du dossier 12RPIOSEOF soutien à la recherche privée,
- * 136 559,94 € au titre du dossier 12RPIPOLEF soutien à la recherche collaborative privée et publique,
- * 52 555 € au titre du dossier 12RPROMINF Promotion de l'innovation,
- * 45 897 € au titre du dossier 12RTTECNOF soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie ;

- l'AESUB ARCHADE de 600 000 € votée en 2012 un dossier d'un montant de 126 000 € ;

- l'AECPER Fonds Régional et d'innovation Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 de 5 084 781 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 un montant complémentaire de 29 400 € au titre du dossier CP5R1222SF Projet MRSH ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 125 327 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le cofinancement de projets nationaux,
- 615 300 € aux organismes figurant en annexe 2 pour le cofinancement des projets du Programme Investissements d'Avenir (PIA),
- 685 € à la SAS ULTEO pour son projet figurant en annexe 10 ;

sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 295 680 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le cofinancement de projets nationaux,

Diffusée le :

- 90 000 € aux organismes figurant en annexe 2, pour le cofinancement de projets nationaux liés au Programme Investissements d'Avenir,
- 600 000 € au GIP CYCERON pour le fonctionnement du GIP sur la période 2013-2016,
- 100 000 € à l'EMN pour la mise en œuvre de projets de recherche en 2012,
- 126 000 € à l'association ARCHADE, pour la réalisation des actions 2012,
- 823 822 € aux organismes figurant en annexe 5 pour le cofinancement d'allocations doctorales,
- 912 980 € aux organismes figurant en annexe 6 pour le financement à 100% d'allocations doctorales,
- 59 971,50 € aux organismes figurant en annexe 7 pour le financement de chaires d'excellence, sous réserve de l'accord du cofinancement par le FEDER,
- 9 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation des colloques figurant en annexe 8,
- 1 827 € aux Lycées figurant en annexe 9 pour le remboursement de déplacement de lycéens vers des manifestations de culture scientifique,
- 48 560 € à Relais d'entreprises pour l'organisation de la Fête de la science 2012,
- 49 315 € aux 2 entreprises figurant en annexe 10, pour leurs projets d'innovation,
- 52 555 € à la MIRIADE pour sa participation au projet BRIDGE,
- 136 559,94 € à LES CHAMPS JOUAULT pour son projet d'optimisation du fonctionnement d'une ISDUND,
- 45 897 € à l'ENSICAEN pour le chef de projet CNRT afin de porter la subvention globale sur 3 exercices à 101 897 € ;
- 29 400 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet R25_p7 MRSH ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant sur l'annexe 9 ;

- de modifier la délibération n° 12-222 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 en portant la subvention à 58 800 € en faveur de l'UCBN, dans le cadre du projet MRSH, homme, mémoire et développement, volet patrimoine, pour le financement de l'ingénieur d'études sur 24 mois au lieu de 12 mois ;

- d'adopter les thématiques suivantes pour l'appel à candidatures pour les chaires d'excellence 2013 :

- * Santé équine
- * Epidémiologie des cancers
- * Matériaux pour l'énergie
- * Numérique et sécurité ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte :

- au 1^{er} janvier 2012, des dépenses de l'Université de Caen Basse-Normandie pour les colloques figurant en annexe 8,
- au 1^{er} janvier 2012, des dépenses de Relais d'entreprises pour l'organisation de la Fête de la Science 2012,
- aux dates indiquées pour des dépenses des projets figurant en annexe 10,
- au 20 décembre 2011, des dépenses du projet porté par les Champs Jouault ;

Diffusée le :

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer le contrat d'objectifs du GIP CYCERON en annexe 3, la convention d'application de l'EMN en annexe 4, l'accord cadre avec l'ENSICAEN pour le financement du chef de projet en annexe 11 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-416

sur la recherche : soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE "Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité" de 4 200 000 €, votée en 2008, un montant de 144 000 €, sur le dossier CP5C212000 «Soutien aux pôles et filières»,

- sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, un montant de 60 000 € au titre du dossier 12RMODSECP modernisation sectorielle pôles,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région les subventions suivantes :

- 120 000 € sur des crédits CPER, à l'Association ApTES, soit 21,1 % du budget prévisionnel 2012, au titre du soutien au plan d'actions 2012 du pôle TES. En l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 21,1 % ;

- 24 000 € sur des crédits CPER, à l'Association du Pôle de compétitivité VALORIAL, soit 24 % du budget prévisionnel 2012, au titre du soutien au plan d'actions 2012 du pôle VALORIAL. En l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 24 % ;

- 60 000 € à l'Association du Pôle de compétitivité VALORIAL, soit 5,63 % du budget prévisionnel 2012 pour la gouvernance du Pôle,

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses des pôles de compétitivité TES et VALORIAL au 1er janvier 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-417

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 44 135€ réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier de la délibération n° 12-156 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 en accordant au Mouvement Européen Basse-Normandie, une subvention de **1 275 €** au lieu de 775 € pour la manifestation européenne des 30 et 31 mars 2012 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers concernant :

- la MJC de Flers pour un échange de jeunes en Pologne du 12 au 20 avril 2012,
- la MJC de Vire pour un échange de jeunes à Baunatal, en Allemagne du 16 au 20 mai 2012 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge de l'accueil de Monsieur Shibata (Directeur du service de la Promotion de la Paix de la ville d'Hiroshima au Japon) au frais réels, dans la limite des frais de transport, de restauration et de visites pendant son séjour en Basse-Normandie,

- le Président à signer :

- . avec Le Mouvement Européen Basse-Normandie, l'avenant à la convention, joint en annexe 2,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-418

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – ENSICAEN – accompagnement du développement des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche - prorogation

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention prorogeant de huit mois, soit jusqu'au 30 avril 2014, la réalisation de l'opération d'accompagnement du développement des entreprises par de la valorisation des résultats de recherche portée par l'ENSICAEN, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-419

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société ELVIR – recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et développement de l'activité logistique – prorogation du programme

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention prorogeant de dix-sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013, la réalisation de l'opération de recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et le développement de l'activité logistique portée par la société ELVIR, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-420

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – extension du site Renault Trucks de Blainville-sur-Orne - avenant

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention prorogeant de dix-huit mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013, l'opération portée par la SAS RENAULT TRUCKS, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-421

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse-Normandie – « Portail Régional de Santé »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 € voée pour 2012, un montant de 99 165,04 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « télésanté »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 € vtée pour 2012, un montant global de 40 997,43 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « télésanté » ;

- d'attribuer au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse-Normandie, pour le projet « Portail Régional de Santé », les montants suivants :

- 99 165,04 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 40 997,43 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-422

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse-Normandie – Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télémédecine)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 € voée pour 2012, un montant de 157 669,16 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « télésanté »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 € vtée pour 2012, un montant global de 77 495,44 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « télésanté » ;

• d'attribuer au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse-Normandie, pour le projet « Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télé médecine), les montants suivants :

- 157 669,16 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 77 495,44 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-423

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Université du Havre – Réseau Universitaire Numérique Normand (RUNN) : action 2 « faciliter l'usage des ressources documentaires »

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 € voée pour 2012, un montant de 6 761,90 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 € vtée pour 2012, un montant global de 8 253,10 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer à l'Université du Havre pour le projet « faciliter l'usage des ressources documentaires », les montants suivants :

- 6 761,90 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 8 253,10 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-424

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Avenant – Association Pays d’Auge Expansion – animation et mise en œuvre du label Pays d’Art et d’Histoire 2008/2009 – modification du plan de financement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière modifiant le plan de financement de l'opération « Animation et mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire » portée par l'Association Pays d'Auge Expansion, joint en annexe,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-425

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Avenant – Ligue de l’Enseignement (Fédération de la Manche) – extension et développement du Village de Vacances « La porte des Iles » à Saint-Pair-sur-Mer (50) – prorogation du délai des travaux/modification du plan de financement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière, joint en annexe, prorogeant de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2012, la réalisation de l'opération d'extension et de développement du Village de Vacances « La Porte des Iles » à Saint-Pair-sur-Mer (Manche) portée par la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Manche et modifiant le plan de financement de l'opération, dont le coût global retenu s'élève à 1 938 500,97 € TTC,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-426

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Perche Ornaï – mise en œuvre du programme de développement territorial du Pays du Perche Ornaï (2012)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 24 317 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 24 317 € au Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Perche Ornais, pour la mise en œuvre de son programme de développement territorial ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-427

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – GIP Aménagement du Territoire du Pays d’Alençon – suivi et animation de l’opération collective de modernisation de l’artisanat, du commerce et des services (OCM)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 2 494 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 2 494 € au GIP Aménagement du Territoire du Pays d'Alençon, pour l'animation et le suivi de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-428

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – OPH Caen Habitat – réhabilitation HPE de 80 logements sociaux à Caen (groupe Saint-Julien)

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 €, votée pour 2012, un montant global de 200 000 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 200 000 € à l'OPH Caen Habitat, pour la réhabilitation des 80 logements sociaux « groupe Saint-Julien » à Caen ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-429

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de Mortrée – installation d'une chaufferie bois et d'un chauffe-eau solaire

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 €, votée pour 2012, un montant global de 66 909,87 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 66 909,87 € à la Communauté de Communes de Mortrée, pour son projet d'installation d'une chaufferie bois et d'un chauffe-eau solaire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-430

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Commune de Douvres-la-Délivrande – installation d’une chaudière bois

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 €, votée pour 2012, un montant global de 45 381,48 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 45 381,48 € à la Commune de Douvres-la-Déivrande, pour son projet d'installation d'une chaudière bois sur le domaine de la Baronnie ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-431

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – ARIM – Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 85 921 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 85 921 € à l'ARIM des Pays Normands, pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-432

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – CDHAT – Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 102 359,40 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 102 359,40 € au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-433

**sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER
2007/2013 – ARCENE – colloque régional Eco-construction**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 41 916,40 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 41 916,40 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE), pour la mise en place d'un colloque régional Eco-Construction ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-434

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN) – aménagement de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d’Orival – modification du budget

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le plan de financement du budget de l'opération comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Investissement :		Investissement :		
Travaux	4 547,79	FEDER	7 033,33	19,13 %
Matériel/ équipement	9 597,64	Région DADD	7 072,72	19,23 %
Fonctionnement :		Fonctionnement :		
Etudes	1 720,00	FEDER	11 251,58	30,60 %
Frais de personnel et frais de déplacement	15 639,63	Région DADD	11 313,92	30,77 %
Frais généraux	5 269,54	Autofinancement	103,05	0,28 %
TOTAL	36 774,60		36 774,60	100,00%

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 €, votée pour 2012, un montant global de 259,40 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 259,40 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN), pour l'aménagement de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-435

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Les Amis de TSF 98 – C’CLAIR D’EUROPE – modification du budget

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le budget modifié de l'opération C'CLAIR D'EUROPE porté par Les Amis de TSF 98, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention, joint en annexe,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-436

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Association Syndicale du quartier de la Divette à Cherbourg – mise en place de pompes à chaleur eau/eau de mer - inéligible

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Association Syndicale du quartier de la Divette à Cherbourg, pour la mise en place de pompes à chaleur eau/eau de mer, au titre de la sous-mesure 4.1.2 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-437

sur les affaires européennes et les relations internationales : Subvention Globale FEDER 2007/2013 – Ville de Cherbourg – amélioration de l’efficacité énergétique dans le théâtre de Cherbourg - inéligible

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Cherbourg, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le théâtre de Cherbourg, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-438

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Coopération Décentralisée » de 976 205 € votée en 2012, les montants suivants :

- 20 000 € au titre du dossier 12YD-CD-F – Coop Déc – Divers AE,
- 9 000 € au titre du dossier 12YDMACEDO – CoopDéc – Macédoine ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 29 000 € réparti comme suit :

- 9 000 € à la commune d'Hermanville-sur-Mer, pour la promotion des échanges culturels et de jeunesse et l'appui à la mise en valeur du patrimoine, du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013,

- 12 000 € à l'Association OFF, pour l'organisation du festival Off Courts, du 31 août au 8 septembre 2012,

- 8 000 € à la ville de Cherbourg-Octeville, pour les trois grands axes du programme d'actions en 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-439

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée en 2012, un montant global de 39 486,45 € au titre du dossier «12TINGENIF » « Renforcement de l'ingénierie » répartis comme suit :

- 8 661,45 € au titre du « FACIT » ;
- 30 825 € au titre de « l'Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 8 661,45 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1 ;
- 30 825 € au titre de « l'Ingénierie territoriale », conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 18/04/2012 pour les dossiers listés en annexe 1 ;
- 01/01/2012 pour les dossiers listés en annexe 2 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-440

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012 les montants suivants :

- 72 495,15 € au titre du dossier « 12TFILIERI » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :
 - 51 829,52 € au titre de « Tourisme et Handicap »,
 - 5 610,50 € au titre du « Tourisme autour du cheval »,
 - 15 055,13 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, les montants suivants :

- 81 111 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :
 - 16 111 € au titre du « services vélo routes voiesvertes »,
 - 50 000 € au titre de « Mémoire et Parcours Historiques »,
 - 15 000 € au titre de la « Croisière » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

- 51 829,52 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1 ;
- 469,50 € au titre du « Tourisme autour du cheval » conformément à l'annexe 2 ;
- 15 055,13 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise » conformément à l'annexe 4 ;
- 5 141 € à la Société Alis pour la mise en place de protections pour les cavaliers sur des ponts de l'A28 sur la base d'une dépense éligible de 17 135 € ;

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 50 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la mise en œuvre des commémorations du Titanic, sur la base d'une dépense éligible de 140 000 € ;
- 15 000 € à l'Office de Tourisme de Cherbourg Cotentin pour la mise en œuvre du programme d'actions 2012 en faveur de la croisière, sur la base d'une dépense éligible de 107 435 € ;
- 10 511 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Alençon Condé sur Huisne, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 41 124,60 € ;
- 5 600 € au Comité Régional de Bretagne au titre de notre participation 2012 au projet CYCLE WEST. Cette participation est forfaitaire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

Diffusée le :

- 01/10/2011 pour la Société ALIS ;
 - 01/01/2012 pour l'Office de Tourisme de Cherbourg Cotentin, le Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Alençon Condé sur Huisne et le Comité Régional de Tourisme de Bretagne ;
 - 04/02/2012 pour la Communauté Urbaine de Cherbourg ;
 - 15/03/2012 pour la SARL La Lentillère ;
 - 03/04/2012 pour la SARL Lait Douceur Normandie ;
 - 27/04/2012 pour la SARL JFT CAFE ;
 - 01/05/2012 pour le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Orne ; et Monsieur Hugues DESFRIECHES ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
 - d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de partenariat avec l'Association Normandie Mémoire et le Comité Régional de Tourisme de Normandie pour la période 2012-2014, qui prend effet à compter du 1er janvier 2012, et figure en annexe 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-441

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Installation CPER » de 4 347 559 € votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 165 789,60 € au titre du dossier « CP5D4310SF Installation AE » ;

- sur l'AESUB de 387 000 €, votée en 2012, un montant global de 2 595 € au titre du dossier « 12DAEINSTF Installation et transmission AE », ventilé comme suit :

- 2 595 € pour les autres actions en faveur de l'installation AE ;

- d'attribuer :

- ↳ *sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- o les subventions suivantes mentionnées dans le tableau joint en annexe n° 1 :

- 29 883 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour le Répertoire Départemental Installation 2012 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 40 125 € TTC ;

- 30 255 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour le Répertoire Départemental Installation 2012 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 40 625 € TTC ;

- 37 424 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le Répertoire Départemental Installation 2012 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 50 250 € TTC ;

- o une subvention de 2 595 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour le projet de création des bases d'un portail internet en vue de favoriser la création d'entreprises dans le domaine agricole, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 8 650 € HT ;

- ↳ *aux bénéficiaires des contrats de parrainage, énumérés en annexe n° 5 :*

- les montants mentionnés sur cette liste pour un montant total de 33 956,49 €, ces crédits étant prélevés en partie sur la dotation de 60 000 € attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage, lors de la commission permanente du 3 février 2012 ; les montants mentionnés sur cette liste sont présentés frais de gestion inclus (266,01 € par dossier) ;

- ↳ *sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :*

- 39 340 € au Pays Sud Calvados pour son projet territorial destiné à favoriser le renouvellement des générations par l'installation des jeunes agriculteurs dans une logique de développement durable, sur la base d'une dépense subventionnable de 56 200 € TTC, conformément à l'annexe n° 3 ;

- 28 887,60 € au Syndicat Mixte du Pays de Coutances pour son projet territorial destiné à mieux connaître les enjeux de la transmission-installation des exploitations agricoles pour mieux anticiper et créer un plan d'action adapté, sur la base d'une dépense subventionnable de 41 268 € TTC, conformément à l'annexe n° 4 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- o les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire ;

Diffusée le :

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier l'annexe n° 1 de la délibération n° 12-313 de la CP du 25 mai 2012, afin de remplacer la Chambre d'Agriculture du Calvados par la Chambre d'Agriculture de l'Eure comme bénéficiaire de la subvention de 683 € pour le projet de création des bases d'un portail internet en vue de favoriser la création d'entreprises dans le domaine agricole ; la convention n° 2012-AGRI-34 jointe en annexe n° 16 à cette même délibération n° 12-313 et reprise en annexe n° 8 à la présente délibération restant inchangée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec les Chambres Départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche et de l'Orne concernant le RDI 2012, jointe en annexe n° 2 à la présente délibération ;
- la convention avec le Pays Sud Calvados, jointe en annexe n° 6 ;
- la convention avec le Syndicat Mixte du Pays de Coutances, jointe en annexe n° 7 ;
- la convention avec divers bénéficiaires, jointe en annexe n° 8 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-442

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, M. DUFOUR ne prend pas part au vote pour le dossier relatif à la FR CUMA OUEST,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 83 386,72 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :

- 2 283,72 € aux différents bénéficiaires détaillés en annexe n° 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- 42 103 € à la FR CIVAM en annexe n° 2, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 79 615 € TTC, pour son programme d'actions 2012 ;

- 24 000 € à la FR CUMA OUEST en annexe n° 3, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 57 000 € HT, pour son programme d'actions 2012 ;

- 15 000 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie en annexe n° 3, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 30 240 € HT, pour son programme d'actions 2012 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- ↳ pour les dossiers « FRCIVAM » et « FR CUMA OUEST » :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire ;

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- ↳ pour les chèques conseils agricoles :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions FRCIVAM 2012-AGRI 101, jointe en annexe n° 2 et FRCUMA OUEST 2012-AGRI-100, jointe en annexe n° 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-443

sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - Investissement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « aménagements de prairies HCPER » de 500 000 €, votée en 2012, un montant de 52 666,09 € au titre du dossier « 12DAPPRAIR-aménagements de prairies AP » ;

- sur l'APSUB « Investissements collectifs » de 750 000 €, votée en 2012 les montants suivants :

- 342 750,20 € au titre du dossier « 12DAPETA-investissements ETA AP » ;

- 1 590 € au titre du dossier « 12DAPINSTI Aide aux investissements collectifs CUMA AP » ;

- d'attribuer :

↳ *sur le chapitre 909 du budget de la Région, les subventions suivantes :*

- à divers bénéficiaires, les aides aux aménagements de prairies figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 52 666,09 € ; les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- à divers bénéficiaires, les aides aux investissements des ETA figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 342 750,20 € ; les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- à la CUMA de la Vendelée, un complément de 5% basé sur le montant subventionnable de 31 799,96 €, soit 1 590 €, à la subvention d'un montant initial de 6 359,99 € attribuée en annexe n° 1 de la délibération n° 11-705 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 ;

↳ à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 3, pour un montant total de 242 398,79 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 300 000 € attribuée à l'ASP en 2012, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 3, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 242 398,80 €, sur la dotation 2012 qui lui a été attribuée ;

- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- ↳ pour les aides aux investissements des ETA figurant dans le tableau joint en annexe n° 2 :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexe 2 ;
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- ↳ pour les aides aux investissements collectifs CUMA figurant dans le tableau joint en annexe n° 3 :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexe 3 ;
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire figurant dans les listes des annexes n°s 1, 2 et 3, une convention attributive d'une aide régionale ;
 - l'avenant n°1 à la convention n° 2011-AGRI-196 avec la CUMA de la VENDELEE, joint en annexe n° 4 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-444

sur l'agriculture : filières végétales - Fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AECPER « appui aux filières CPER » de 4 132 990 €, votée en 2008, un montant de 411 175,50 € au titre du dossier « CP5D420SF Appui aux Filières AE » ventilé comme suit :

- 338 133 € pour la production légumière et horticole AE ;

- 73 042,50 € pour le cidre et le poiré AE ;

- l'AECPER « compétitivité filière bois CPER » de 662 000 €, votée en 2008, un montant de 49 000 €, au titre du dossier « CP5D4410SF Compétitivité Filière Bois AE » ;

- l'AESUB « filières végétales hors CPER » de 130 000 €, votée en 2012, un montant global de 31 100 €, au titre du dossier « 12DAEVEGEF filières végétales AE », ventilé comme suit :

- 31 100 € pour "Bois et Forêt AE" ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région :

↳ les subventions suivantes, par action, essai ou étude, sur la base des coûts éligibles indiqués, conformément aux tableaux joints en annexes n° 1 à 4 :

→ **Axe 1 :**

- 203 000 € au SILEBAN pour les essais et expérimentations légumiers 2012 (annexes n° 1 et 5) ;

- 40 305 € à l'AREXHOR pour les essais et expérimentations horticoles 2012 (annexes n° 2 et 6) ;

- 19 153 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados (CA 14), pour son programme d'expérimentations pommes de terres-oignons 2012 (annexes n° 3 et 8) ;

- 1 250 € à l'Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC) ;

- 312,50 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) ;

- 1 155 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) pour leur participation à la poursuite de l'étude agronomique et technologique des variétés locales de poires à poiré du Domfrontais en 2012 (annexes n° 4 et 9) ;

- 3 968,75 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) ;

- 2 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur l'optimisation des itinéraires techniques de production en 2012 (annexes n° 4 et 10) ;

- 11 875 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) ;

- 5 687,50 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) ;

- 875 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie (GRAB) ;

- 1 250 € à la Chambre départementale d'Agriculture de Seine-Maritime pour leur participation à la poursuite de l'étude sur la recherche des références en production de pommes à cidre biologique en Normandie en 2012 (annexes n° 4 et 11) ;
- 375 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) ;
- 1 250 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour leur participation à la poursuite d'une étude sur le comportement agronomique et la valeur cidrière de variétés cidricoles européennes en 2012 (annexes n° 4 et 12) ;
- 8 675 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) ;
- 4 625 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur la maîtrise microbiologique des cidres-programme 2012 (annexes n° 4 et 13) ;
- 1 406,25 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) ;
- 10 975 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur la maîtrise aromatique des Calvados et eaux de vie de cidre – programme 2012 (annexes n° 4 et 14) ;
- 16 762,50 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) ;
- 600 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) pour une étude sur la qualification des variétés selon leur aptitude à produire un Pommeau stable sur le plan physico-chimique – programme 2012 (annexes n° 4 et 15) ;

→ **Axe 2 :**

- 75 675 € à l'association Horti-Pépi, dont :
 - ✓ 36 000 € pour le soutien à la cellule de services;
 - ✓ 7 110 € pour les actions collectives de promotion-communication 2012 ;
 - ✓ 32 565 € pour le soutien technique aux entreprises pour l'amélioration et la préservation de l'environnement en 2012 (annexe 7) ;

↳ une subvention totale de 80 100 € à ProfessionsBois, pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense prévisionnelle totale fixée à 175 170 € TTC, selon le détail des actions figurant en annexe n° 17 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués, dans les conditions suivantes :
- une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire ;
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées au prorata de chaque action présentée en annexe ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions présentées en annexes ;

- ↳ les conventions présentées en annexes n° 5 à 15, 18 et 19, à savoir :
 - o avec le GIE SILEBAN, la convention n° 2012-AGRI-78, jointe en annexe 5 ;
 - o avec l'Association Régionale d'Expérimentation Horticole (AREXHOR), la convention n° 2012-AGRI-79, jointe en annexe 6 ;
 - o avec l'Association HORTI-PEPI, la convention n° 2012-AGRI-80, jointe en annexe 7 ;
 - o avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, la convention n° 2012-AGRI-92, jointe en annexe 8 ;
 - o avec l'Interprofession Des Appellations d'origine Cidricoles (IDAC), l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) et l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC), la convention n° 2012-AGRI-81, jointe en annexe 9 ;
 - o avec l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), la convention n° 2012-AGRI-82, jointe en annexe 10 ;
 - o avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de Basse-Normandie et la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime, la convention n° 2012-AGRI-83, jointe en annexe 11 ;
 - o avec l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), la convention n° 2011-AGRI-84, jointe en annexe 12 ;
 - o avec l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole, la convention n° 2012-AGRI-85, jointe en annexe 13 ;
 - o avec l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole et l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), la convention n° 2012-AGRI-86, jointe en annexe 14 ;
 - o avec l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole et l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), la convention n° 2012-AGRI-87, jointe en annexe 15 ;
 - o avec l'association PROFESSIONSBOIS, la convention n° 2012-AGRI-124, jointe en annexe 18 ;
 - o avec l'association PROFESSIONSBOIS, la convention n° 2012-AGRI-125, jointe en annexe 19 ;

↳ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-445

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation de programme pour la filière bois en contrats de projets de 170 000 €, votée en 2012, un montant de 23 500 €, pour le dossier « CP5D4410SI - AP Compétitivité filière bois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 23 500 € à l'entreprise Jacky CAGET, soit 10 % d'une dépense subventionnable fixée à 235 000 €, plafonnée à 250 000 €, pour l'acquisition d'un porteur forestier ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires au titre du Plan Végétal Environnement 2012, les aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, pour un montant total de 29 246,44 €, dans le cadre des enveloppes précédemment accordées à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal pour l'Environnement 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2012-AGRI-88 jointe en annexe n° 1 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-446

sur l'agriculture : filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AECPER « appui aux filières CPER » de 4 549 000 €, votée en 2008, un montant de 252 200 € au titre du dossier «CP5D4220SF Appui aux Filières AE» ventilé comme suit :

- 136 100 € pour l'élevage bovin-ovin AE
- 18 000 € pour la filière porcine AE
- 20 000 € pour la filière avicole AE
- 78 100 € pour les interfilières AE.

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

O Filières bovine et ovine :

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de fermes de référence 2012, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 € TTC ;
- 11 100 € à AGRIAL, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par fermesuivie en Basse-Normandie) ;
- 4 500 € à NORMANDIE BOVIN, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 1 500 € à APV 50, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par fermesuivie en Basse-Normandie) ;
- 3 000 € à OPVN, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins – volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par fermesuivie en Basse-Normandie) ;
- 6 600 € au Syndicat contrôle laitier Calvados - Calvados Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 6 600 € au Syndicat contrôle laitier Manche - Manche Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 6 600 € au Syndicat contrôle laitier Orne - Orne Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2012 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 33 500 € à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Basse-Normandie, pour la lutte contre les maladies à forte incidence économique en élevage ovin, et la mise en oeuvre du GBPH « paquet hygiène » chez les producteurs laitiers fermiers en 2012, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 86 850 € HT ;
- 2 700 € à la chambre départementale d'agriculture de la Manche, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2012 - volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

O Filière porcine :

- 3 000 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisies en abattoir 2012 sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 6 000 € HT ;
- 4 600 € à divers groupements pour les audits d'ambiance et sanitaires, selon le tableau présenté en annexe n° 2 ;
- 10 400 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif 2012 sur le volet environnemental sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 14 070 € HT ;

O Filières avicole et cunicole

- 8 000 € à Avi-Normandie, pour l'animation technique, la coordination et la collecte de références 2012 (Taux d'aide de 100 % de la dépense pour l'animation, 50 % pour les supports de communication HT, dans la limite de ce forfait) ;
- 8 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2012 (forfait de 400 € par ferme suivie) ;
- 4 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2012 (forfait de 400 € par ferme suivie) ;

O Inter-filières :

- 36 500 € au CIRLVBN, pour l'accompagnement 2012 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage bovins et ovins (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des frais annexes HT à 50 %, dans la limite de ce forfait) ;
- 22 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour une action 2012 sur l'organisation du travail et l'attractivité de l'emploi en élevage (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des interventions professionnelles sur la base d'un forfait demi-journée fixé à 60 €) ;
- 16 100 € à l'organisme de sélection de la race normande, pour son programme d'actions SIMUNOR sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 32 200 € HT ;
- 3 000 € à l'Union des associations de producteurs pour la défense des A.O.C Camembert de Normandie, Pont-l'Evêque et Livarot pour son action auprès des producteurs AOC/AOP sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 15 500 € HT.

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, sur la base des pourcentages, des forfaits et des montants subventionnables conformément aux éléments présentés ci-dessous ;
- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :
 - o une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire ;
 - o le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;
 - o dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - ↳ les conventions présentées en annexes n° 3 à 21, à savoir les conventions :
 - o n° 2012-AGRI-61, dossier n° 12P02596 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (annexe 3) ;
 - o n° 2012-AGRI-62, dossier n° 12P02679 avec la SCA AGRIAL (annexe 4) ;
 - o n° 2012-AGRI-63, dossier n° 12P02597 avec NORMANDIE BOVINS (annexe 5) ;
 - o n° 2012-AGRI-64, dossier n° 12P02628 avec l'association de producteurs de viande de la Manche (annexe 6) ;
 - o n° 2012-AGRI-65, dossier n° 12P02599 avec l'Organisation des Producteurs de Viande de Normandie (OPVN) (annexe 7) ;
 - o n° 2012-AGRI-66, dossier n° 12P02695 avec Calvados Conseil Elevage (annexe 8) ;
 - o n° 2012-AGRI-67, dossier n° 12P02614 avec Manche Conseil Elevage (annexe 9) ;
 - o n° 2012-AGRI-68, dossier n° 12P02615 avec Orne Conseil Elevage (annexe 10) ;
 - o n° 2012-AGRI-69, dossier n° 12P02632 avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire (annexe 11) ;
 - o n° 2012-AGRI-70, dossier n° 12P02904 avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche (annexe 12) ;
 - o n° 2012-AGRI-71, dossier n° 12P02608 avec l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcin (UNGP) (annexe 13) ;
 - o n° 2012-AGRI-72, dossier n° 12P02680 avec l'ARIP NORMANDE (annexe 14) ;
 - o n° 2012-AGRI-73, dossier n° 12P02634 avec AVI NORMANDIE, la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche (annexe 15) ;
 - o n° 2012-AGRI-74, dossier n° 12P02636 avec le Comité Interprofessionnel Régional Lait et Viande de Basse-Normandie (CIRLVBN) (annexe 16) ;
 - o n° 2012-AGRI-75, dossier n° 12P02635 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (annexe 17) ;
 - o n° 2012-AGRI-76, dossier n° 12P02633 avec l'Organisation de Sélection de la Race Normande (annexe 18) ;
 - o n° 2012-AGRI-77, dossier n° 12P02643 avec l'Union des Associations de Producteurs pour la Défense des AOC CAMEMBERT DE NORMANDIE (annexe 19) ;
 - o n° 2012-AGRI-93, dossier n° 12P02994 avec CAP 50 PORC (annexe 20) ;
 - o n° 2012-AGRI-94, dossier n° 12P02993 avec AGRIAL (annexe 21) ;
 - ↳ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-447

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 1 600 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP» ;

- de modifier l'annexe n° 1 de la délibération n° 11-708 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, afin d'annuler la subvention de 1 600 € attribuée au GAEC LA METAIRIE ;

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 17 513,47 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP» ventilé comme suit :

- 17 513,47 € pour l'élevage bovin-ovin AP ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :

* *Filières bovine et ovine*

- 17 513,47 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau en annexe n° 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les 108 aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, pour un montant total de 440 560,54 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-448

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 555 000 €, votée en 2012, un montant global de 28 000 € au titre du dossier « 12DAECHEVF Filière équine AE », ventilé comme suit :

- 28 000 € pour « Manifestations, soutiens et animation AE » ;

- sur l'AP « Filière équine » de 1 155 000 €, votée en 2012, un montant de 7 347 € au titre du dossier « 12DAPCHEVI » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

O sur le chapitre 939 du budget 2012 de la Région :

- 15 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour le développement d'actions à l'international sur la base d'une dépense éligible de 44 834 € TTC ;

- 13 000 € aux Roulottes de la Suisse-Normande pour la réalisation de deux actions (6 000 € pour l'expérimentation du transport scolaire en bus hippomobile pour les enfants de Thury-Harcourt, 7 000 € pour le déboufrage de jeunes chevaux et dressage à l'attelage) sur la base d'une dépense éligible de 40 240 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers,

O sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 7 347 € à l'association Trait Normand pour l'acquisition d'équipements destinés à la réalisation de concours de travail et service pour le cheval de trait ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2012-AGRI-95 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, jointe en annexe n° 1 ;

- la convention 2012-AGRI-96 avec l'association « Les Roulottes de la Suisse-Normande », jointe en annexe n° 2 ;

- la convention 2012-AGRI-97 avec l'association « Trait Normand », jointe en annexe n° 3 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-449

sur l'agriculture : filière équine - Recherche

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 555 000 €, votée en 2012, un montant global de 204 000 € au titre du dossier « 12DAECHEVF Filière équine AE », ventilé comme suit :

▪ 204 000 € pour « innovation et recherche AE » ;

- la totalité de l'APMO « Plateforme d'innovation politique IPC » de 275 000 € votée dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget 2012 à la réalisation du projet de plateforme Hippolia ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

O sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 120 000 € au Pôle de compétitivité Filière équine pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 456 300 € HT ;

- 84 000 € à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) au titre de la convention pluriannuelle relative au fonctionnement du bâtiment d'autopsies équines à l'Institut de Pathologie du Cheval (année 2012) ;

O sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région :

- 1 830 235 € au Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie, dit « Hippolia syndicat mixte » sur la base d'une dépense éligible de 9 044 272 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2012-AGRI-98 avec le Pôle de compétitivité Filière équine, jointe en annexe n° 1 ;

- avec le Syndicat Mixte pour la recherche et le développement de la filière équine dans le Calvados et en Basse-Normandie, dit « Hippolia syndicat mixte » la convention 2012-AGRI-99, jointe en annexe n° 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-450

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – fonctionnement
(CPER Qualité et FEADER mesure 133)**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir » de 65 000 €, votée en 2012, un montant de 47 650 € au titre du dossier 12DAETERRO « Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir AE », ventilé comme suit :

- 47 650 € pour les manifestations et animations agricoles de terroir AE ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 11-281 du 22 avril 2011, afin d'annuler la subvention attribuée au Syndicat de Défense et de Gestion de l'Appellation Prés-Salés du Mont Saint Michel, d'un montant de 7 739,38 € (réparti à parts égales entre la Région Basse-Normandie et la mesure 133 du FEADER) ;

- d'attribuer :

- à l'ASP (Agence de Services de Paiement) un montant de 50 000 €, sur le chapitre 939 du budget de la Région, pour la prise en charge des dossiers « *Promotion des produits sous signes officiels de qualité* » au titre de l'année 2012 ;

- aux bénéficiaires cités en annexe n° 1 les montants respectifs figurant dans cette annexe sur la base de l'assiette de dépenses éligibles retenues, pour un montant total de 161 269,95 € prélevé sur la dotation 2012 et les reliquats des enveloppes antérieures attribuées à l'ASP ;

- aux divers bénéficiaires les subventions figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, pour les manifestations et animations de terroir sur la base des dépenses éligibles indiquées dans cette même annexe ;

- d'autoriser l'ASP :

- o d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe n° 1 les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 161 269,95 €, sur la dotation 2012 attribuée et les reliquats antérieurs ;

- o d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 161 269,85 € ;

- de prévoir les modalités de paiement aux bénéficiaires suivantes :

- ↳ Pour les dossiers relevant du dispositif CPER Qualité 2012 – FEADER mesure 133 :

- o des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le(les) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée ;

- o dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- o de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers ;

↳ Pour les dossiers relevant de l'appel à projets « Manifestations et animations locales de terroir 2012 » :

- o une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire ;
- o le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes en annexes ;
- o dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer :

↳ les conventions présentées en annexes n° 3 à 23, à savoir les conventions :

- o n° 2012-AGRI-102, dossier n° 12P01402 avec l'association Bio sur Orne (annexe 3) ;
- o n° 2012-AGRI-103, dossier n° 12P01702 avec l'association La Ferme en Fête (annexe 4) ;
- o n° 2012-AGRI-104, dossier n° 12P01447 avec l'association Prim'Holstein de la Manche (annexe 5) ;
- o n° 2012-AGRI-105, dossier n° 12P02309 avec la société d'agriculture de l'arrondissement de Cherbourg-Octeville et des cantons suburbains (annexe 6) ;
- o n° 2012-AGRI-106, dossier n° 12P02039 avec le Comice Agricole de Torgny sur Vire (annexe 7) ;
- o n° 2012-AGRI-107, dossier n° 12P02015 avec l'association Foire à l'andouille de Vire et produits du terroir (annexe 8) ;
- o n° 2012-AGRI-108, dossier n° 12P02321 avec l'Office de tourisme de Livarot (annexe 9) ;
- o n° 2012-AGRI-109, dossier n° 12P01736 avec la Commune de Saint-James (annexe 10) ;
- o n° 2012-AGRI-110, dossier n° 12P01759 avec la Normandie à la table des Chefs (annexe 11) ;
- o n° 2012-AGRI-111, dossier n° 12P01793 avec l'association Vimoutiers animation (annexe 12) ;
- o n° 2012-AGRI-112, dossier n° 12P01705 avec l'association Le Printemps gourmand du Perche (annexe 13) ;
- o n° 2012-AGRI-113, dossier n° 12P01772 avec l'association Festival ornais de l'élevage – Foire Quasimodo (annexe 14) ;
- o n° 2012-AGRI-114, dossier n° 12P02021 avec le Comité Interprofessionnel pour la promotion du Pays d'Auge (CIPPA) (annexe 15) ;
- o n° 2012-AGRI-115, dossier n° 12P01116 avec l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie (annexe 16) ;
- o n° 2012-AGRI-116, dossier n° 12P01487 avec l'association FOKSA (annexe 17) ;
- o n° 2012-AGRI-117, dossier n° 12P02036 avec l'association La Compagnie du Théâtre (annexe 18) ;
- o n° 2012-AGRI-118, dossier n° 12P01448 avec l'association AMPRE (annexe 19) ;

- o n° 2012-AGRI-119, dossier n° 12P02024 avec l'association de développement de l'apiculture en Normandie (annexe 20) ;
- o n° 2012-AGRI-120, dossier n° 12P02945 avec l'association Les fonds de terroir, Compagnie Patrick COSNET (annexe 21) ;
- o n° 2012-AGRI-121, dossier n° 12P02966 avec le Comité d'organisation du concours d'animaux de viande de la Ferté-Macé (annexe 22) ;
- o n° 2012-AGRI-122, dossier n° 12P03030 avec le Groupement Régional d'Agriculture Biologique ;

↳ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-451

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2012-2013 « Initiatives et Synergies partenariales pour le développement de pratiques novatrices et durables en réponse aux besoins des professionnels », conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-452

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER – investissement**

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Aides aux investissements IAA et transformation fermière AP », un montant de 8 685 €;
- de modifier l'annexe à la délibération n° 11-712 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, afin d'annuler la subvention accordée à l'EURL M-B pour un montant de 17 370 € (8 685 € Région / 8 685 € FEADER) au titre du dossier « CP5D420SI Aides aux investissements IAA et transformation AP » ;
- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-481 de la Commission Permanente du 19 juin 2009, afin d'annuler la subvention d'un montant de 25 784,50 € (12 892.25 € Région / 12 892.25 € FEADER) au profit de Mme Anne-Laure DUHOUX ;
- d'attribuer à divers bénéficiaires les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 181 788,93 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 250 000 € attribuée à l'ASP en 2012, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2012 ;
- d'autoriser l'ASP :
 - o d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe n° 1 les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 181 788,93 € sur la dotation 2012 qui lui a été attribuée ;
 - o d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :
 - o les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide maximum de 20 % ;
 - o des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - o dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention n°121.09.D061.00000 8, joint en annexe n° 2 ;
 - l'avenant n°1 à la convention n°121.09.D061.00013 6, joint en annexe n° 3 ;
 - l'avenant n°1 à la convention n°121.09.D014.00000 9, joint en annexe n° 4 ;
 - l'avenant n°1 à la convention n°121.11.D014.00014 8, joint en annexe n° 5 ;

Diffusée le :

- l'avenant n°1 à la convention n°123.09.R025.00000 7, joint en annexe n° 6 ;
- l'avenant n°1 à la convention n° 121.10.D061.0000 17, joint en annexe n° 7 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-453

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 35 505,92 € au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 28 380,92 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP »,
- 7 125 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 28 380,92 € répartis entre dix bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément à l'annexe 1,

- 7 125 € à un bénéficiaire, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* Installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-454

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 € votée en 2012, un montant global de 16 000 € au titre du dossier « 12PECHEF Filière Pêche HCPER AE » pour « Promotion qualité valorisation des produits de la pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à la commune de Pirou, pour l'organisation de la « Foire aux bulots – 2012 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 22 100 € TTC,

- 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour l'organisation de la « 10^{ème} édition du Festival des coquillages et des crustacés – édition 2012 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 90 000 € HT ;

- de prendre en charge les frais de déplacement des professionnels de la mer, qui se rendront en septembre 2012, sur un champ d'éoliennes en Angleterre, pour un montant maximal de 4 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune de Pirou, la convention n° 2012 PCM 25, jointe en annexe 1,

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, la convention n° 2012 PCM 26, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-455

sur les ressources marines : filière Cultures Marines - investissement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures marines Hors CPER » de 320 000 € votée en 2012, un montant global de 158 319,21 € au titre du dossier « 12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP », pour « les investissements productifs dans l'activité de l'aquaculture AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2012 de la Région, au titre des investissements productifs en faveur de l'aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de subventions de 158 319,21 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 10 % des montants subventionnables conformément à l'annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS GMG, la convention n° 2012 PCM 27, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-456

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes et Recherche HCPER » de 460 000 € votée en 2012, un montant global de 75 000 € au titre du dossier « 12PETURECH – Etudes et recherche HCPER AE » pour « Projets de Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € au Comité National de la Conchyliculture, pour la réalisation de la première année du programme SCORE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité National de la Conchyliculture, la convention n° 2012 PCM 28, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-457

sur la désignation auprès d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 29 JUIN 2012

Réunie le vendredi 29 juin 2012, à partir de 12 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• **de procéder** à des modifications sur les désignations des représentants du Conseil Régional effectuées par délibération n°10-15 en date du 16 avril 2010, auprès des organismes suivants :

<i>Remplacement de Mme LEMASSON</i>		
CULTURE/PATRIMOINE	➤ Fonds Régional d'Acquisition des Musées	M. MARIE
	➤ Association pour la gestion de l'Ensemble Orchestre Régional de Basse-Normandie	M. MARIE
	➤ Association « Musique en Normandie »	M. MARIE
	➤ Fonds Régional d'Art Contemporain	M. MARIE
	➤ Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)	M. MARIE
	➤ Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)	M. MARIE

<i>Remplacement de M. MARIE</i>		
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	➤ Observatoire Régional du Service Public de l'Electricité	Mme LEMASSON
	➤ Comité Consultatif de l'Utilisation de l'Energie	Mme LEMASSON

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :